

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2021 > 2026



>> version projet <<

Édito



Labellisée Territoire Zéro déchet Zéro gaspillage depuis 2016, la Communauté d'Agglomération a déjà engagé de nombreuses actions sur la réduction des déchets comme l'organisation de trois défis familles zéro déchet. Pourtant, chaque année, les habitants de l'agglomération produisent encore en moyenne 573 kg par an (déchets ménagers et assimilés). Pour la collectivité, la prévention des déchets est un enjeu d'actualité, il faut réduire les déchets d'au moins 12% pour atteindre l'objectif régional et national. Le Programme local de prévention des déchets s'inscrit dans cette démarche et renforcera les actions déjà mises en œuvre par de nouvelles propositions, toujours selon le principe « le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit ».

Pour réduire ses déchets et faire des économies, il y a plusieurs solutions et habitudes à adopter autour de la valorisation des ressources vertes du jardin, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, du compostage, de la réparation des objets du quotidien... Le plan de prévention est un outil partenarial et une mise en avant des initiatives locales à travers des ateliers d'échanges, une sensibilisation du grand public et une communication adaptée.

Sur le territoire de l'agglomération, le maillage important d'acteurs engagés dans la prévention des déchets est un atout. C'est en impliquant toutes les forces vives du territoire que l'objectif de réduction pourra être atteint.

François Bayrou, Maire de Pau,
Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Préambule

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) assure la compétence de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de 31 communes qui composent le territoire. Leur traitement est confié au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets dénommé Valor Béarn. Ce dernier coordonne le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) à l'échelle du Béarn.

La collectivité a bâti sa stratégie suivant les objectifs de la Loi de Transition Énergétique :

- Réduire chaque année les déchets ménagers et assimilés de 12 kg par habitant d'ici 2026 ;
- Créer progressivement au niveau des habitants une culture du compostage et du recyclage permettant d'atteindre un taux de valorisation matière et organique de 55% pour 2020 et 65% pour 2025 ;
- Réduire le niveau de stockage à 3% des déchets ménagers et assimilés collectés ;
- Développer des programmes innovants en s'appuyant sur le partenariat entre acteurs publics et privés autour du développement de l'économie circulaire pour de nouvelles activités de réutilisation, de recyclage et de la valorisation énergétique.

Pour cela, la CAPBP a lancé début 2018 une réflexion pour construire un nouveau modèle de gestion des déchets afin de mener une politique cohérente à l'échelle des 31 communes de son territoire en tenant compte de sa diversité.

La CAPBP est un territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, lauréat de l'appel à projet du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable sur la période 2016-2019. La politique de réduction des déchets du territoire est ambitieuse et se poursuit à travers le programme d'actions « PLPDMA 2021-2026 ». La collectivité a également obtenu pour son action le label Territoire Engagé pour l'Économie Circulaire en 2020.

Sommaire

1 La prévention des déchets au sein de la CAPBP

- a Qu'est-ce que la prévention des déchets ?4
- b Le cadre réglementaire5
- c La commission consultative d'élaboration et de suivi5
- d Le diagnostic territorial et la production de déchets 5-6
- e Les actions du Territoire ZDZG 7-8

2 L'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets

- a La démarche participative d'élaboration du plan 9-11
- b Le calendrier de mise en œuvre 12
- c L'équipe projet du programme local de prévention des déchets 12

3 Les actions du PLPDMA

- a Présentation des axes prioritaires 13-14
- b Les objectifs et indicateurs d'évaluation 15
- c La communication et la consultation obligatoire 15
- d Les fiches actions 16

Annexes : fiches actions



1. La prévention des déchets au sein de la CAPBP

a. Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur production et sur leur consommation (y compris le réemploi et la réutilisation).



b. Le cadre réglementaire

L'élaboration de programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L.541-15-1 du code de l'Environnement.

Il consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 s'articule autour de grands axes :

- Réduire les déchets et sortir du plastique jetable ;
- Mieux informer le consommateur ;
- Agir contre le gaspillage ;
- Mieux produire et lutter contre les dépôts sauvages.

De nouveaux objectifs de réduction des déchets sont fixés d'ici 2030 : **-15% de déchets ménagers par habitant et -5% de déchets d'activités économiques.**

La loi pose également un objectif de 100% de plastique recyclé d'ici 2025 ainsi que la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040. Des objectifs de réduction, de réutilisation, de réemploi et de recyclage de ces emballages sont fixés par décret pour la période 2021-2025, puis tous les cinq ans jusqu'en 2040.

c. La commission consultative d'élaboration et de suivi

La Commission Consultative d'Élaboration et de suivi du PLPDMA, conformément au décret du 10 juin 2015 est l'instance principale de concertation du PLPDMA. Elle donne son avis sur le projet, avant que celui-ci ne soit arrêté par l'exécutif, et lors des révisions, notamment lors de la remise du bilan annuel.

Elle est constituée à l'échelle de Valor Béarn qui porte le PLPDMA de ses cinq collectivités adhérentes. Elle est composée de différents collègues :

- Valor Béarn et ses collectivités adhérentes ;
- État et organismes publics ;
- Organisations professionnelles concernées ;
- Autres collectivités.

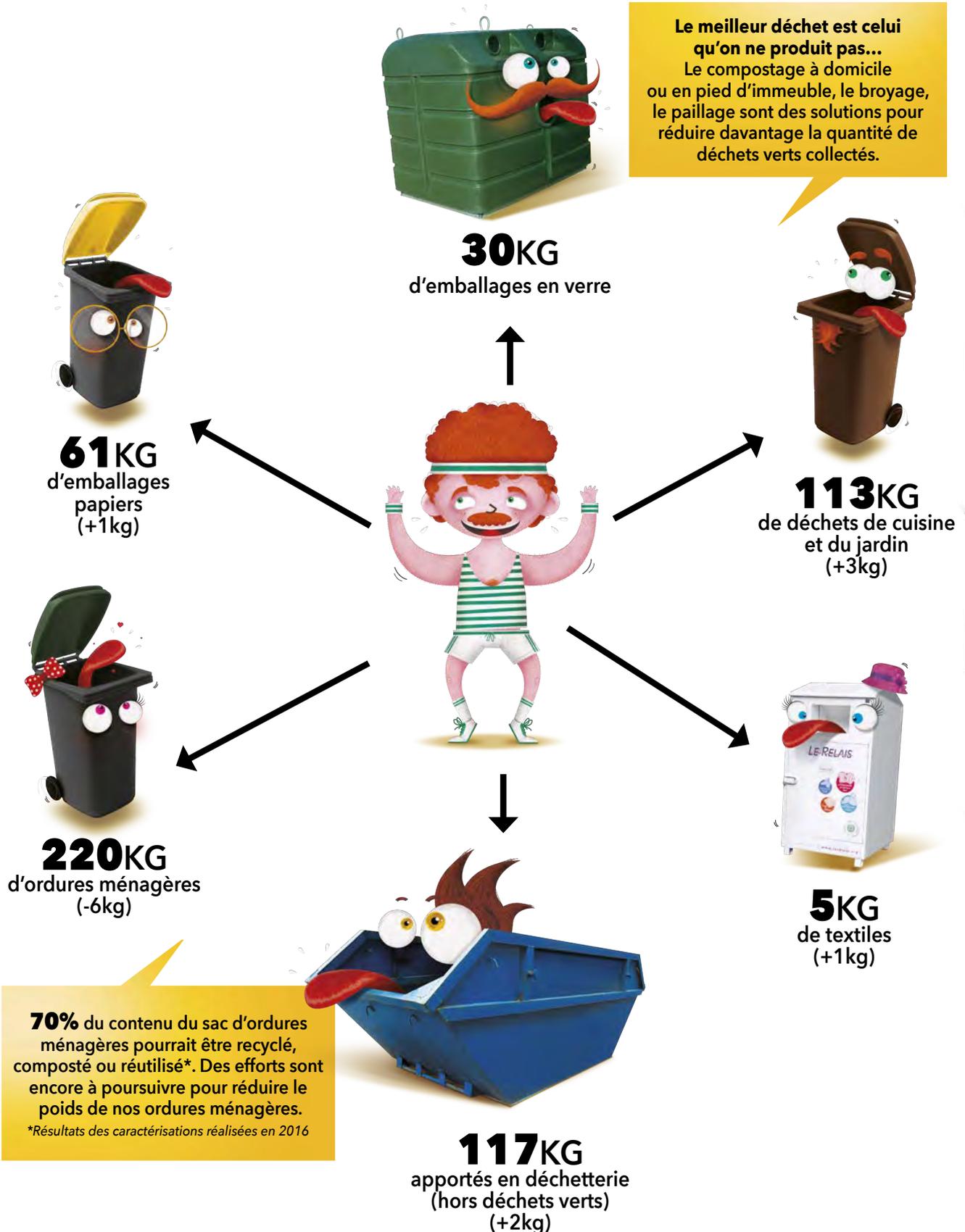
d. Le diagnostic territorial et la production de déchets

La collectivité :

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées compte 31 communes et 161 871 habitants. Elle s'est agrandie lors de la fusion de 3 intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 dont 76 275 habitants pour sa ville-centre, Pau. Ainsi 40% de la population réside dans une maison et 60% en habitat collectif.

En 2019, 93142 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été produits par les habitants et une partie des professionnels collectés par la collectivité dont 18363 tonnes de déchets verts.

La production de déchets moyenne d'un habitant en 2019 :



e. Les actions du Territoire ZDZG

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a bénéficié du label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage de l'ADEME de 2016 à 2019. De nombreuses actions de prévention des déchets et d'économie circulaire ont été poursuivies ou amorcées : compostage, kiosques à dons solidaires, éco-pôle des matériaux, prêt de broyeurs, défi zéro déchet...

En 2019, année de référence du Programme Local de Prévention des Déchets :

- ✔ **12 000** foyers individuels compostent ;
 - ✔ **38** sites de compostage fonctionnent en pied d'immeuble ainsi que **13** sites de quartier ;
 - ✔ **20** sites de compostage sont en service dans des établissements variés (EPHAD, centres de loisirs, associations...);
 - ✔ **18** sites de compostage sont installés en établissement scolaire (maternelle au lycée)
 - ✔ **Voisins de compost**, un site web dédié au compostage collectif initié en 2019 grâce à l'incubateur de projet Beta.gouv permet de regrouper toutes les informations utiles à ceux qui souhaitent se lancer dans le compostage ;
 - ✔ **7** ateliers gratuits jardin zéro déchet : **57** participants (Natura Valor de Valor Béarn) ;
 - ✔ **12** kiosques solidaires et **190** bornes à vêtements sont déployés sur le territoire ;
 - ✔ **582** personnes sont formées à l'utilisation de broyeurs électriques prêtés par la collectivité et **409** foyers l'ont emprunté depuis novembre 2019 ;
- ✔ **147** interventions de broyage solidaire ont été réalisées chez les personnes âgées de plus de 70 ans, des bénéficiaires des minimas sociaux ou des personnes en situation de handicap ;
- ✔ **3** éditions du défi familles zéro déchet ont déjà été organisées par l'Agglomération :
-35 % Ordures Ménagères et Assimilés (total 180 foyers) ;
 - ✔ **+ 30%** des foyers ont apposé un autocollant stop pub sur leurs boîtes aux lettres ;
 - ✔ **Participation aux semaines européennes** : développement durable et réduction des déchets avec les associations Ecocène et Avenir Zéro Déchet ;
 - ✔ **Sensibilisation conjointe** avec les associations locales de commerçants "zéro déchet" acceptant les contenants lavables ;
 - ✔ **200** vélos récupérés dans l'une des déchetteries en partenariat avec l'association Atelier Vélo Participatif et Solidaire.

Une plateforme collaborative et ludique pour encourager le compostage collectif.

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et Beta.gouv.fr, l'incubateur de services numériques de la Direction interministérielle du numérique (DINUM), se sont associés au sein d'une startup d'Etat pour développer une plateforme visant à favoriser le compostage collectif :

« **Voisins de Compost** », accessible à l'adresse <https://voisinsdecompost.agglo-pau.fr/> ou via www.pau.fr.

Diminuer d'un tiers le volume de la poubelle à ordures ménagères en incitant les habitants à composter, telle est la volonté de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, qui met gratuitement à disposition des habitants des composteurs depuis plusieurs années.



Une dynamique locale liée au zéro déchet autour du compostage, broyage, jardinage, réparation, apprendre à faire soi-même, déjà à l'œuvre sur le territoire.

La présence sur le territoire de nombreux acteurs impliqués dans toutes les facettes de la prévention des déchets est une vraie richesse :

La Maison du Jardinier Ville et CAPBP, Atelier Vélo Participatif et Solidaire (association), Ecocène, Avenir Zéro Déchet (association - groupe local Zéro Waste France), Le potager du futur (association), Atelier Création (auto entrepreneuriat), Epicerie Vrac & Go, Centre Social de Mazères Lezons, MJC du Laü, MJC des Fleurs, MJC Berlioz, Compagnons bâtisseurs de Nouvelle Aquitaine, La Carotte Sauvage, No Mad Kitchen (association), Centre social La Pépinière, Centre social L'Escale, Repair Café chez PauPart, Ma box au naturel, Shanti zuni, Articulture (association), Ateliers Hybride, La Kabane d'Idron, Les Fioretti, CCSTI Science Odyssée Pau...

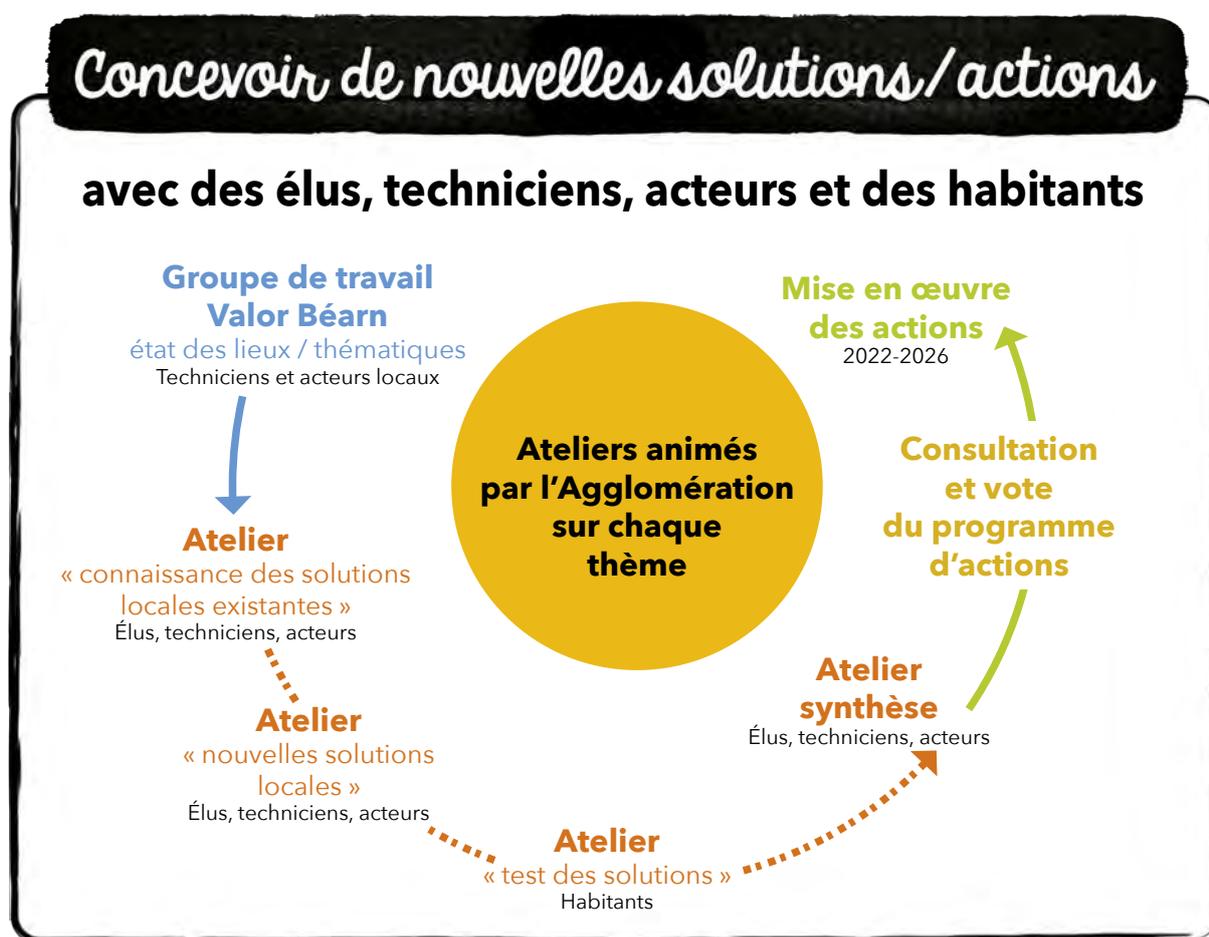


2. L'élaboration du Programme Local de Prévention des déchets

a. La démarche participative d'élaboration du plan :

Le syndicat de traitement des déchets Valor Béarn accompagne ses cinq collectivités membres dans l'élaboration de leur programme local de prévention des déchets. Valor Béarn a ainsi proposé de janvier à mai 2021, des ateliers thématiques où les acteurs locaux ont pu témoigner de leurs actions auprès des techniciens des collectivités.

La Direction Développement Durable et Déchets de la Communauté d'Agglomération a également associé à son niveau, les élus, les acteurs locaux et enfin des panels d'habitants pour élaborer les futures actions de prévention des déchets de 2022 à 2026.



Dans le contexte de crise sanitaire, les élus de la conférence environnement de la collectivité ont suivi en novembre 2020 en visioconférence, une présentation des enjeux, des objectifs et axes thématiques du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés pour la période 2021-2026. Ils ont été invités à participer aux groupes de travail thématiques sur la base du volontariat. 15 élus ont ainsi contribué aux ateliers organisés en visioconférence de janvier à avril 2021 puis en présentiel à partir du mois de juin :

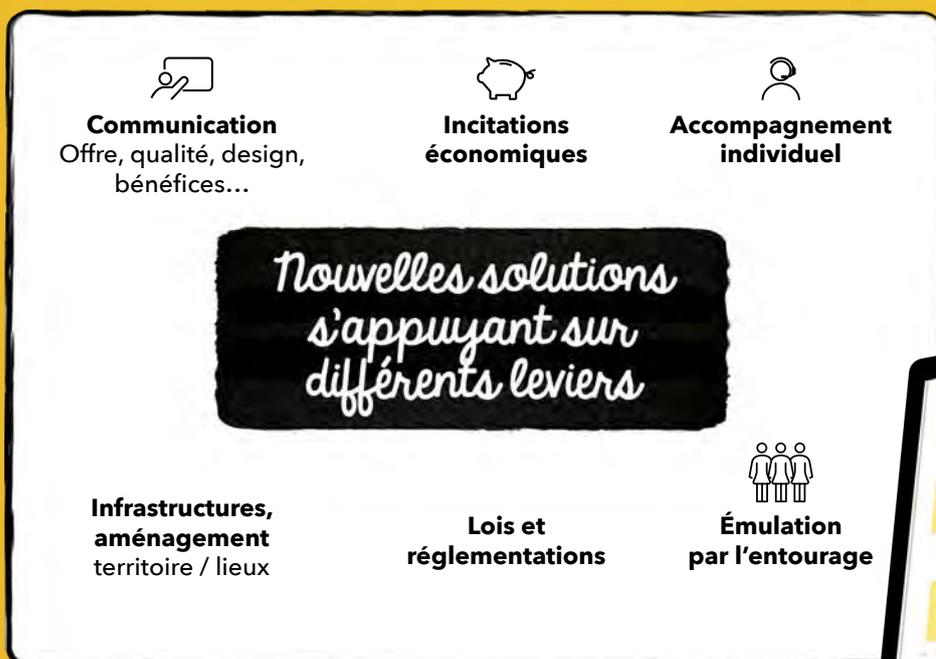
- Valoriser les ressources vertes du jardin ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Allonger la durée de vie des produits ;
- Hygiène, santé, bien-être zéro déchet.



Lors de ces ateliers, les élus et acteurs locaux conviés ont pu échanger, discuter et faire part de leurs expériences dans les quatre thématiques tout en découvrant des exemples concrets sur d'autres territoires à travers des vidéos. Les participants ont défini de nouvelles pistes d'actions en se basant sur la vidéo des changements de comportements proposée par l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME). Il s'agit de tenir compte des apports des sciences psychosociales pour faire évoluer les pratiques en matière de réduction des déchets.



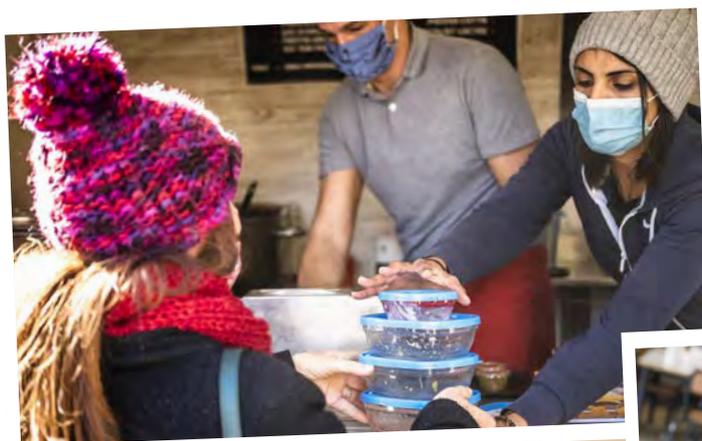
Exemple d'outil utilisé lors de l'atelier en visioconférence sur la thématique « **Gaspillage alimentaire : comment inciter les familles, le grand public à moins gaspiller ?** »



Une vidéo de l'ADEME a permis d'élaborer le schéma ci-dessus. Les élus et acteurs locaux ont pu proposer des idées sous forme de post-it virtuels grâce aux outils numériques.

Les nouvelles idées d'actions ont été testées auprès d'habitants à différents moments et lieux suivant les thématiques :

- ✔ **102** habitants interrogés dans les déchetteries et les jardineries et une enquête auprès des 31 communes de l'agglomération ;
- ✔ **8** habitants lors d'un atelier test de concept le 27 juillet 2021 : doggy/gourmet bag dans les restaurants ;
- ✔ **61** parents d'élèves fréquentant les cantines enquêtés durant l'été 2021 sur l'alimentation et le gaspillage alimentaire ;
- ✔ **40** personnes enquêtées dans 3 déchetteries sur le réemploi et la réparation des produits ;
- ✔ **11** foyers lors d'un atelier test de concept de location de couches lavables et promotion des protections périodiques lavables le 14 septembre 2021.



b. Le calendrier de mise en œuvre :

ÉTAPES	INSTANCES ET DATES
Présentation du projet d'élaboration du programme local de prévention des déchets	Conférence environnement Novembre 2020
Ateliers de travail thématiques	En visioconférence et en présentiel Janvier à juin 2021
Test des idées d'actions auprès des publics cibles	Juillet à septembre 2021
Validation des orientations par les élus	Conférence environnement 21 septembre 2021
Elaboration des actions 2022-2026	Direction développement durable et acteurs locaux
Consultation obligatoire du public	Du 23 novembre au 14 décembre Réunion publique le 23 novembre 2021 et site internet Pau.fr
Synthèse de la consultation publique	Décembre 2021
Avis de la commission consultative d'élaboration et de suivi	Valor Béarn 14 décembre 2021
Adoption du plan zéro déchet zéro gaspi	Conseil communautaire Février 2022

c. L'équipe projet du programme local de prévention des déchets :

DIRECTION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉCHETS	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN
1 animatrice réduction des déchets	100 %
1 chargé de mission économie circulaire	50 %
1 cheffe de service sensibilisation au tri et à la prévention des déchets	25 %
1 maître-composteur depuis août 2021	100 %
2 éco-ambassadeurs : guides composteurs	2*50 %
1 éco ambassadrice prévention déchet	1*25 %
TOTAL	4

3. Les actions du PLPDMA

a. Présentation des axes prioritaires

A la suite des ateliers réalisés avec les élus, les acteurs locaux et les habitants, 5 axes sont formalisés et constituent la colonne vertébrale du PLPDMA : 4 axes sur des thématiques prioritaires et un axe transversal autour des changements de comportement.



Ressources vertes du jardin

Les ressources vertes sont des résidus d'origine végétale qui proviennent des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts (tontes de pelouse, branches...). La Communauté d'Agglomération collecte chaque année près de 20 000 tonnes de déchets verts à travers le bac marron et les déchetteries. Les déchets verts peuvent être valorisés au jardin en faisant du paillage, du broyage ou du compostage. Une enquête a permis d'identifier que 30% des habitants se déclarent déjà sensibilisés à la réutilisation des déchets verts

comme ressources pour le jardin. Ces dernières années, la Maison du Jardinier au domaine de Sers à Pau ainsi que Valor Béarn en partenariat avec l'Agglomération ont organisé régulièrement des formations gratuites au jardinage zéro déchet.

Plusieurs actions déjà engagées par la Communauté d'Agglomération seront amplifiées comme le prêt de broyeur aux particuliers, le développement du compostage individuel et collectif dans les résidences. Cet axe vise également à développer de nouveaux services, la création de plateformes de récupération de broyat et à accentuer la sensibilisation et la formation des habitants.



Anti-gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire représente 150 kg par habitant et par an.

Le gaspillage est présent tout au long de la chaîne alimentaire : production, transformation, distribution et consommation.

A la maison, cela représente 30 kg par habitant et par an, dont 7 kg de denrées alimentaires non consommées et encore emballées.



La Communauté d'Agglomération est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre le gaspillage alimentaire via la restauration scolaire. Chaque année, des volontaires en service civique accompagnent les écoles avec la mise en place de pesées pour mesurer le gaspillage et la formation du personnel pour limiter les sources du gaspillage.

Cet axe a pour enjeu de développer des partenariats et promouvoir les initiatives locales, comme celles des acteurs qui proposent des ateliers de cuisine anti-gaspillage auprès du grand public ou les initiatives zéro déchet des commerces et supermarchés (offres d'invendus à prix réduit, achats en vrac ou consignés...).

Axe 3



Allonger la durée de vie des produits

117 kg de déchets, par habitant et par an, sont apportés en déchetterie (produits électroniques, meubles...). Grâce à la valorisation et la réparation, au niveau des habitants et des professionnels, certains d'entre eux pourraient être évités. Sur le territoire, il existe près de 388 artisans réparateurs sur l'agglomération et plus de 2000 sur le département des Pyrénées Atlantiques.

Le tissu associatif et professionnel propose des alternatives pour allonger la durée de vie des produits comme la création d'ateliers d'aide à la réparation, le don d'objets pour le réemploi ou encore l'achat d'objets dans des structures d'insertion spécialisées dans la vente de produits de seconde main proposant un service après-vente. Cet axe vise la promotion des actions mises en place, l'information et l'orientation des habitants vers les filières de réparation et de réemploi, et le renforcement du rôle des déchetteries comme lieu de réemploi.

Axe 4



Santé hygiène et bien être zéro déchet

Les accessoires jetables qui servent à l'hygiène du corps, de l'hygiène intime et de la maison représentent 30 kg par habitant et par an dont 17 kg correspondant aux couches, protections périodiques, cotons, lingettes.

Au-delà de l'enjeu environnemental, les produits d'hygiène jetables sont composés de produits toxiques qui peuvent nuire à la santé. De plus, les produits ménagers classiques contribuent à polluer l'air intérieur, de 5 à 7 fois plus que l'air extérieur.

En outre, l'utilisation d'alternatives lavables permet aux foyers de réaliser des économies financières.

Au niveau local, quelques associations et professionnels sont engagés avec la promotion et la vente de couches lavables et de protections périodiques lavables. Cet axe va permettre d'informer et de proposer des alternatives saines et sans déchet aux habitants et professionnels (service à domicile...)



Axe 5



Accompagner le changement de comportement et promotion de l'économie circulaire auprès des habitants

Cet axe transversal regroupe toutes les actions de sensibilisation, de communication qui vont induire des changements de comportement chez les usagers, les professionnels, les associations du territoire.

Une part importante sera consacrée à la sensibilisation des usagers avec la mise en place d'ateliers d'échanges afin de mettre en relation des usagers et des professionnels autour d'une même problématique. Lors des ateliers avec les habitants, une des actions qui est ressortie comme prioritaire est la mise en place de moments d'échanges pour avancer sur une nouvelle habitude et débloquer certains freins. L'organisation de temps forts collectifs s'inscrit dans cet axe afin de promouvoir des initiatives et de sensibiliser le plus de personnes possibles.

b. Les objectifs et évaluation

Grâce au plan de prévention et à la mise en œuvre des actions, la diminution des déchets est estimée à :

- ✔ **750 tonnes de déchets de jardin et de cuisine ;**
- ✔ **150 tonnes d'équipements loisirs, bricolage, multimédia ;**
- ✔ **70 tonnes de gaspillage alimentaire ;**
- ✔ **30 tonnes de textiles sanitaires jetables.**

**Soit une diminution
de 1 000 tonnes**

Les mesures nationales permettront d'amplifier la réduction locale des déchets par des effets indirects (par exemple : le programme national de prévention des déchets 2021-2027).

Le plan d'actions est mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération et par tous les acteurs du territoire : les élus, les habitants, les professionnels, les associations, les établissements scolaires... La production de déchets est partagée par l'ensemble des acteurs, c'est donc ensemble que nous pouvons réduire les déchets.

La Communauté d'Agglomération est également engagée dans différents plans et contrats dont les actions sont transversales :

- Plan Action Climat Territorial ;
- Contrat de Transition Ecologique 2020 ;
- Label Economie Circulaire depuis 2021 ;
- Plan anti-solitude de la Ville de Pau ;
- Neutralité carbone ;
- Plan biodiversité ;
- Contrat local de santé...

Le programme local de prévention des déchets sera évalué chaque année en associant l'ensemble des partenaires. Des indicateurs d'impact et de réalisation sont formalisés dans les fiches actions et vont permettre de faire un état d'avancement du PLPDMA.

c. La communication et la consultation obligatoire

Dans le cadre de l'élaboration du programme de prévention des déchets ménagers et assimilés, une consultation de 21 jours minimum est obligatoire.

La consultation grand public est organisée entre le 23 novembre et le 14 décembre 2021. Une soirée de lancement est organisée le 23 novembre 2021 avec l'invitation d'acteurs locaux autour de 3 tables rondes.



Une communication engageante sera réalisée tout au long de l'année sur différents supports de communication pour toucher les usagers et les acteurs engagés dans la réduction des déchets. Cette communication renforcera le plan de communication initial de la communauté d'agglomération développé autour du tri des déchets.

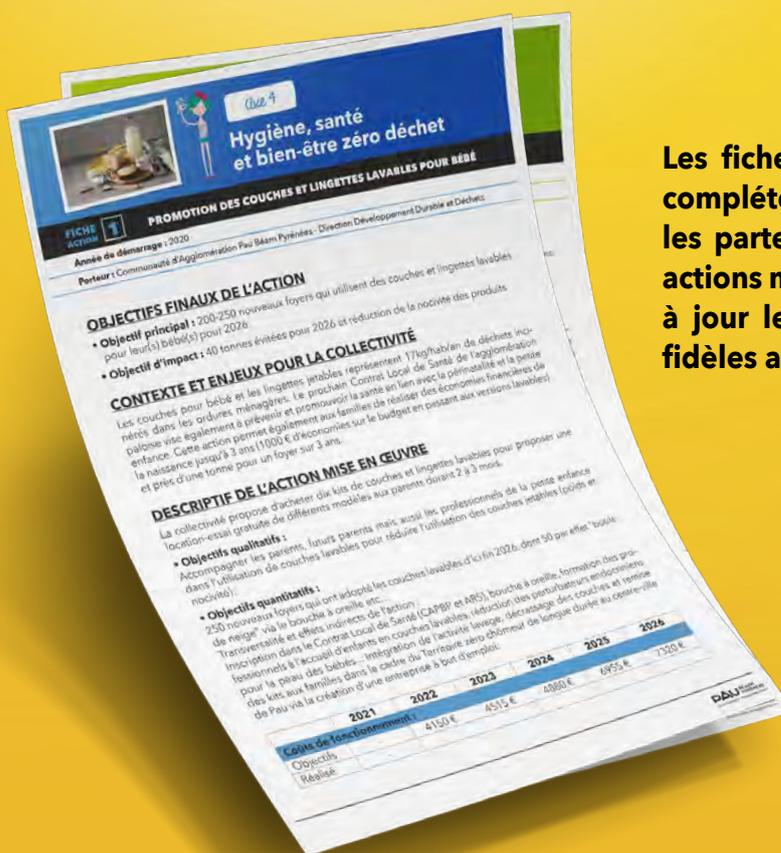
Plusieurs canaux de communication sont utilisés :

- Supports papier : affiches, flyers, plaquettes ;
- Supports numériques : relais sur les réseaux sociaux, vidéos... ;
- Actions de terrain : ateliers « faire soi-même », stands, permanences en pied d'immeuble, festival zéro déchet...

d. Les fiches actions

Le détail des actions est à retrouver dans les fiches actions, annexées à ce support, qui comprennent les informations suivantes :

- Objectifs de l'action ;
- Description et contexte ;
- Le budget ;
- Calendrier prévisionnel ;
- Evaluation qualitative et quantitative.



Les fiches actions sont des documents de référence, complétées par la Communauté d'Agglomération et les partenaires associés. Chaque année, un bilan des actions menées sera réalisé, ce qui permettra de mettre à jour les fiches actions pour qu'elles soient le plus fidèles au contexte local.

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
Direction Développement Durable et Déchets

39 avenue Larribau 64000 Pau
05 59 14 64 30 • collecte@agglo-pau.fr
www.pau.fr



Axe 1

Ressources vertes du jardin

FICHE
ACTION

1

COMPOSTER LES DECHETS DE CUISINE

Année de démarrage : 2021

Porteur : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Développement Durable et Déchets

OBJECTIFS FINAUX DE L'ACTION :

- **Objectif principal** : 4000 nouveaux foyers en pavillon ou pavillons partagés qui compostent, 24 nouveaux immeubles et 8 nouveaux sites de quartier en hyper-centre de Pau pour 2026.
- **Objectif d'impact** : 350 tonnes de déchets ménagers et assimilés évitées pour 2026.

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA COLLECTIVITE :

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 prévoient la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets d'ici le 31 décembre 2023. La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées s'est engagée dans l'ambitieux programme TRIBIO de l'ADEME pour que chaque habitant ait à sa disposition une solution de compostage de proximité ou de collecte séparée en fonction de la typologie d'habitat. Ces solutions vont permettre de ne plus jeter les biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles incinérées, mais de les valoriser en compost. Ainsi les foyers réduiront de 30 % leur production d'ordures ménagères.

DESCRIPTIF DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE :

La collectivité propose une formation obligatoire (réunion en présentiel ou formation par internet) pour équiper d'un composteur individuel toute personne ayant un jardin/espace vert. Des composteurs partagés en pied d'immeuble ou de quartier sont installés à la demande des habitants. Les citoyens en habitat collectif peuvent bénéficier d'un lombricomposteur en assistant à une réunion.

OBJECTIFS QUALITATIFS :

Dans le but de pérenniser la pratique du compostage, les habitants sont formés au compostage par la collectivité et sont mis en relation avec des habitants bénévoles référents. Une enquête annuelle est effectuée par les guides et maîtres composteurs. Les référents de sites de compostage collectif seront formés par un organisme certifié par l'ADEME pour assurer leur montée en compétences.

OBJECTIFS QUANTITATIFS :

5000 nouveaux foyers qui compostent et 32 nouveaux composteurs partagés installés.

DESCRIPTION DES PARTENARIATS :

Mise à disposition de salles pour les réunions compostage individuel avec les communes de la CAPBP, associations locales, Centre social, Médiathèques. Accompagnement, suivi technique et animation de sites de compostage partagés par "Le Potager du Futur", une association partenaire.

RELAIS DE COMMUNICATION :

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), Communes, médiathèques, MJC, centres sociaux, commerces, associations.

PLANNING DE L'ACTION :

- **2020-2021** : réponse à l'appel à projet Tribio de l'ADEME pour 2021-2023



Axe I

Ressources vertes du jardin

- **2021** : promotion du compostage amplifiée sur 6 communes prioritaires pour les maisons et habitations de 2-3 logements, installation de composteurs collectifs dans les 14 communes périphériques, installation de nouveaux composteurs de quartier en hyper-centre de Pau. Formation par internet au compostage individuel (novembre ou décembre).
- **2022** : promotion du compostage amplifiée sur 6 communes prioritaires pour les maisons et habitations de 2-3 logements, installation de composteurs collectifs dans les 14 communes périphériques, installation de composteur de quartier en hyper-centre de Pau. Formation des habitants référents compostage collectif par une formation labellisée ADEME.
- **2023** : promotion du compostage amplifiée sur 6 communes prioritaires pour les maisons et habitations de 2-3 logements, installation de composteurs collectifs dans les 14 communes périphériques, installation de composteur de quartier en hyper-centre de Pau. Anticiper la reconduction du poste de maître composteur.
- **2024** : bilan et évaluation. Continuité des actions.
- **2025 et 2026** : poursuite et pérennisation du compostage.

LES INDICATEURS DE L'ACTION :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coûts de fonctionnement :						
Objectifs	34 100 €	116 400 €	116 400 €	116 400 €	116 400 €	116 400 €
Réalisé						
Coûts d'investissement :						
Objectifs	66 700 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Réalisé						
Moyens humains internes en ETP :						
Objectifs	2,5	3	3	2,5	2,5	2,5
Réalisé	2,5					
Indicateur d'activité : nb de composteurs individuels installés						
Objectifs	274	1124	2094	1216	1216	1216
Réalisé						
Indicateur d'activité : nb de composteurs individuels habitations de 2-3 logements						
Objectif	357	102	51	30	30	30
Réalisé						
Indicateur d'activité : nb de composteurs installés habitations 4 logements et + sur 14 communes						
Objectif	8	8	8	7	7	6
Réalisé						
Indicateur d'activité : nb de composteurs collectifs de quartier installés en hyper-centre ville de Pau						
Objectif	3	3	2	1	1	1
Réalisé						
Taux d'équipement moyen en composteur individuel (hors Miey-de-Béarn)						
Objectif	29%	32%	39%	43%	46%	50%
Réalisé						
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en tonnes						
Objectifs	729	847	1012	1200	1400	1600
Réalisé						
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités par an en kg pour un habitant						
Objectifs	30	30	30	30	30	30
Réalisé						



Axe 1

Ressources vertes du jardin

FICHE ACTION

2

ORGANISER DES ATELIERS DE SENSIBILISATION ET DE DEMONSTRATION "MON JARDIN RICHE EN BIODIVERSITE ET PAUVRE EN DECHET"

Année de démarrage : 2022

Porteur : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Développement Durable et Déchets

OBJECTIFS FINAUX DE L'ACTION :

- **Objectif principal** : 1500 foyers sensibilisés au jardinage « zéro déchet » et 1000 foyers qui changent de comportement d'ici à 2026.
- **Objectif d'impact** : 40 tonnes de déchets ménagers et assimilés /an évité pour 2026.

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA COLLECTIVITE :

20 000 tonnes de déchets verts sont collectées chaque année par l'Agglomération à travers les services de collecte en porte-à-porte des bacs marron et les déchetteries. Depuis 3 ans, l'agglomération met en place des ateliers de sensibilisation avec la maison du jardinier et Valor Béarn sur le jardinage zéro déchet. En 2021, une enquête réalisée auprès d'une centaine d'habitants en déchetteries et jardineries a révélé que 43% d'entre-eux sont intéressés pour participer à ces ateliers. Afin d'accompagner un changement de comportements et amener les habitants à considérer les déchets verts comme des ressources à valoriser pour le jardin, il est impératif de montrer concrètement comment appliquer des techniques alternatives de jardinage.

DESCRIPTIF DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE :

La collectivité va organiser 30 ateliers par an tout au long du plan de prévention. Il s'agit d'ateliers de 2h regroupant en moyenne 10 participants. Ces séances proposent une information concrète sur le compostage, le broyage des végétaux, le cycle de la matière organique dans le jardin et des conseils pour mettre en place les techniques de mulching et de paillage. Des démonstrations concrètes pourront être proposées sur certaines séances. L'animation des séances est confiée à un prestataire expert en matière de jardinage.

OBJECTIFS QUALITATIFS :

Former et informer les habitants aux différentes techniques de jardinage « pauvre en déchet, riche en biodiversité » afin de réduire le volume de déchets de jardin dans les différents apports (bacs marron et déchetterie).

OBJECTIFS QUANTITATIFS :

En 2026, 1000 nouveaux foyers auront adopté une nouvelle façon de jardiner.

TRANSVERSALITE ET EFFETS INDIRECTS DE L'ACTION :

Augmentation de la biodiversité dans les jardins des particuliers

DESCRIPTION DES PARTENAIRES :

Les communes de l'Agglomération sont mobilisées pour mettre à disposition des lieux de démonstration (jardins exemplaires de particulier, espaces verts municipaux, jardins familiaux)



Axe 1

Ressources vertes du jardin

Les associations locales MJC, Centre social, Médiathèque sont également sollicitées. La maison du jardinier (service de la Ville de Pau) est associée en tant qu'expert pour concevoir l'offre de sensibilisation et mobiliser les communes partenaires.

RELAIS DE COMMUNICATION :

Communes, Maison du Jardinier et Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP).

PLANNING DE L'ACTION :

2021 : enquête auprès des 31 communes et atelier collectif de travail pour identifier les communes partenaires

1^{er} semestre 2022 :

- Conception du cahier des charges pour une prestation d'animation des ateliers
- Lancement d'une consultation pour désigner un prestataire

Mai 2022 à 2026 : organisation des ateliers « pauvre en déchet riche en biodiversité »

LES INDICATEURS DE L'ACTION :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coûts de fonctionnement :						
Objectifs	-	5000 €	6000 €	6000 €	6000 €	6000 €
Réalisé	-					
Coûts d'investissement :						
Objectifs	-	0	0	0	0	0
Réalisé	-	0	0	0	0	0
Moyens humains internes en ETP :						
Objectifs	-	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nombre d'ateliers « pauvre en déchet riche en biodiversité » organisés						
Objectifs	-	30	30	30	30	30
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nombre de foyers formés						
Objectif	-	300	300	300	300	300
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en tonnes						
Objectifs	-	8	16	24	32	40
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en kg pour un foyer						
Objectifs	-	40	40	40	40	40
Réalisé	-					



Axe 1

Ressources vertes du jardin

FICHE
ACTION

3

Un réseau de plate-formes de mise à disposition de broyat et/ou de compost en libre-service

Année de démarrage : 2022

Porteur : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Développement Durable et Déchets

OBJECTIFS FINAUX DE L'ACTION :

- **Objectif principal :** 1600 foyers chaque année récupèrent gratuitement du broyat et/ou du compost pour leur jardin à l'occasion d'opérations événementielles organisées sur 10 plateformes de taille et de modes de gestion différentes
- **Objectif d'impact :** 64 tonnes de déchets verts sont valorisées in situ par les habitants qui auront participé à ces opérations événementielles

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA COLLECTIVITE :

L'Agglomération constate une demande accrue de broyat et de compost de la part des habitants soit pour le paillage de leur jardin soit pour apporter de la matière brune dans leur composteur domestique ou le composteur de quartier. Une enquête réalisée en 2021 auprès d'une centaine d'habitants a révélé que 55% déclarent être intéressés pour s'approvisionner gratuitement en broyat ou en compost. Quelques communes (Gelos, Uzein et Rontignon) ont mis en place des opérations éphémères de mise à disposition de broyat sur des lieux accessibles au public qui ont connu un franc succès. De nombreuses communes souhaitent développer des jardins partagés avec les habitants pour lesquels il y aura des besoins d'apport de broyat et de compost. L'Agglomération a pour objectif d'encourager cette dynamique de circulation et de retour au sol de la matière organique en favorisant les circuits les plus courts possibles.

DESCRIPTIF DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE :

L'Agglomération organise des opérations événementielles « Tous au compost » dans les déchetteries publiques au printemps et à l'automne pour permettre aux habitants de récupérer du compost et/ou du broyat. En complément, l'Agglomération soutient les communes pour promouvoir les opérations événementielles qu'elles organisent. L'Agglomération identifie et facilite la mise à disposition des gisements de matières organiques (broyat, compost, terre végétale) issues des services techniques municipaux ou des entreprises du paysage ou des installations de Valor Béarn. L'Agglomération accompagne la gestion d'une plateforme permanente de valorisation du végétal en partenariat avec les communes, les associations et les entreprises du paysage pour favoriser la mise à disposition de matières organiques pour les services techniques municipaux ou les habitants.

OBJECTIFS QUALITATIFS :

Améliorer la qualité de la pratique de compostage en pied d'immeuble et de quartier
Faire circuler la matière organique disponible vers des jardins en déficit de matières, favoriser le retour au sol de la matière organique et la biodiversité

OBJECTIFS QUANTITATIFS :

10 opérations événementielles de mise à disposition de broyat et/ou de compost chaque année, équivalent à 250 à 500 m³ de matières organiques mis en circulation en circuits courts.

TRANSVERSALITE ET EFFETS INDIRECTS DE L'ACTION :



Axe 1

Ressources vertes du jardin

Augmentation de la biodiversité dans les jardins des particuliers. Développement des jardins partagés dans les communes.

Un habitant qui récupère de la matière organique lors des opérations événementielles va également adopter des pratiques supplémentaires de valorisation des ressources vertes au jardin

DESCRIPTION DES PARTENARIATS :

Les communes organisent leurs propres opérations événementielles avec le soutien de l'Agglomération. Un partenariat avec les entreprises du paysage est établi pour renforcer la sensibilisation des habitants et mettre à disposition de la matière.

RELAIS DE COMMUNICATION :

CAPBP, communes, déchetteries

PLANNING DE L'ACTION :

- **2021** : concertation avec les communes et les entreprises du paysage pour déterminer les implications possibles de chacun ; identification des sites (déchettes, places de village)
- **Printemps/Été 2022** : lancement de 4 opérations événementielles de don de broyat/ compost
- **2022 à 2026** : progression du nombre d'opérations organisées et suivi des plateformes

LES INDICATEURS DE L'ACTION :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coûts de fonctionnement :						
Objectifs	-	1000 €	0	0	0	0
Réalisé	-					
Coûts d'investissement :						
Objectifs	-	0	30 000 €	0	0	0
Réalisé	-					
Moyens humains internes en ETP :						
Objectifs	-	0.25	0.2	0.2	0.2	0.2
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nombre d'opérations événementielles de don de broyat/compost / an						
Objectifs	-	4	6	8	10	10
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nombre d'habitants venant participer aux opérations événementielles						
Objectif	-	400	600	1200	1400	1600
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : quantité de déchets verts évités cumulés en tonnes						
Objectifs	-	16	24	48	56	64
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en kg pour un foyer						
Objectifs	-	40	40	40	40	40
Réalisé	-					



Axe 1

Ressources vertes du jardin

FICHE
ACTION

4

SERVICE DE PRET DE BROYEURS DE VEGETAUX

Année de démarrage : 2022

Porteur : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Développement Durable et Déchets

OBJECTIFS FINAUX DE L'ACTION :

- **Objectif principal :** au moins 1000 foyers pratiquent régulièrement la pratique du broyage de végétaux
- **Objectif d'impact :** 100 tonnes de déchets verts /an évités à l'issue du plan en 2026

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA COLLECTIVITE :

Depuis 2017, l'Agglomération a expérimenté un service de broyage solidaire à domicile (personnes sous conditions de ressources ou âgées de plus de 70 ans) et un service de prêt de broyeurs électriques à destination des particuliers. Près de 600 foyers ont suivi une formation « broyeur » et 400 emprunts de broyeurs électriques ont été réalisés. L'agglomération souhaite pérenniser et développer l'offre de services pour encourager les habitants à broyer leurs végétaux et valoriser le broyat directement dans leur jardin plutôt que d'apporter leurs déchets verts en déchetterie. En complément des services existants, l'Agglomération avec l'appui des communes organise des opérations évènementielles de broyage et de récupération de broyat dans les villages.

DESCRIPTIF DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE :

L'agglomération assure le pilotage et la promotion de plusieurs services sur son territoire :

- Le service de broyage solidaire qui fait l'objet d'un contrat avec des structures d'insertion par l'activité économique,
- Le service de prêt de broyeurs électriques qui propose aux habitants une formation obligatoire pour obtenir une carte de prêt (20 séances de formation par an) et la mise à disposition gratuite d'un broyeur dans l'un des points-relais,
- Une dizaine d'opérations évènementielles de broyage de végétaux et de récupération de broyat dans les villages chaque année.

OBJECTIFS QUALITATIFS :

Former les habitants à la biodiversité au jardin, aux avantages d'un retour au sol de la matière organique et aux multiples bénéfices des ressources vertes pour un jardinage plus économe

OBJECTIFS QUANTITATIFS :

1000 foyers utilisent régulièrement l'un des services de broyage proposés par l'Agglomération à l'horizon 2026

DESCRIPTION DES PARTENARIATS :

Un partenariat est établi avec différentes structures jouant le rôle de point relais des services. Exemples : Truffaut, Centre Social « Cap de Tout », MJC Berlioz. Les communes sont associées afin d'établir un programme d'évènements autour du broyage des végétaux.

RELAIS DE COMMUNICATION :

CAPBP, communes, point-relais



Axe 1

Ressources vertes du jardin

PLANNING DE L'ACTION :

- **2022** : concertation avec les communes et les partenaires pour déterminer les implications possibles de chacun
- **Printemps 2022** : pérennisation service broyage solidaire, prêt de broyeurs, expérimentation d'opérations événementielles de broyage dans les villages
- **2022 à 2026** : déploiement et promotion des dispositifs

LES INDICATEURS DE L'ACTION :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coûts de fonctionnement :						
Objectifs	-	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
Réalisé	-					
Coûts d'investissement :						
Objectifs	-	0		0		0
Réalisé	-	0	0	0	0	0
Moyens humains internes en ETP :						
Objectifs	-	0.35	0.35	0.35	0.35	0.35
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nb de formation /an						
Objectifs	-	20	20	20	20	20
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nb de foyers utilisateurs des services						
Objectif	-	300	400	600	800	1000
Réalisé						
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en tonnes						
Objectifs	-	30	40	60	80	100
Réalisé						
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en kg pour un habitant						
Objectifs	-	100	100	100	100	100
Réalisé	-					



Axe 2

Anti-gaspillage alimentaire

FICHE ACTION

1

PROMOTION DE LA CUISINE ANTI-GASPI POUR TOUS

Année de démarrage : 2022

Porteur : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Développement Durable et Déchets

OBJECTIFS FINAUX DE L'ACTION

- **Objectif principal** : 200 foyers qui mettent en œuvre des gestes de lutte contre le gaspillage alimentaire pour 2026
- **Objectif d'impact** : 20 tonnes évitées pour 2026

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA COLLECTIVITE

Le gaspillage alimentaire représente en moyenne 30 kg de denrées alimentaires par habitant et par an incinérées dans les ordures ménagères. L'objectif national vise à réduire de 50 % le gâchis alimentaire. Chaque acteur de la chaîne est concerné, de la production jusqu'à l'assiette du consommateur en passant par les commerces. Parallèlement, différentes structures associatives de l'agglomération organisent déjà des ateliers cuisine anti-gaspi pour sensibiliser les habitants et surtout apprendre à cuisiner avec les restes mais aussi comment mieux conserver ses aliments. Il s'agit pour la collectivité de montrer que les habitants peuvent réaliser plusieurs centaines d'euros d'économies par an. Les applications pour smartphone mettent aussi en lien les commerces et les consommateurs en leur vendant des paniers repas surprises à plus petits (exemple : application anti gaspi Phenix).

DESCRIPTIF DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE :

A partir de l'état des lieux des ateliers et des initiatives (travaux d'une étudiante en 2020), s'appuyer sur ce recensement pour organiser une journée technique à destination des structures relais le 16 octobre (journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire). En parallèle, suivre les avancées du projet « la cuisine mobile », et identifier comment développer l'action de sensibilisation des habitants sur le gaspillage alimentaire, les circuits courts, etc. Soutenir les structures communales ou associatives dans l'organisation d'ateliers de cuisine anti-gaspi, produits locaux et frais etc. Participer à l'éventuelle conception de supports pédagogiques et à la montée en compétences acteurs locaux.

OBJECTIFS QUALITATIFS :

L'action consiste à mettre en avant les moyens existants auprès du grand public pour réduire le gaspillage alimentaire en s'appuyant sur les structures et outils existants, mais aussi ceux en devenir comme la cuisine mobile de Science Odyssee Pau (CCSTI : Centre de Culture Scientifique Technique et Industriel).

OBJECTIFS QUANTITATIFS :

35 ateliers ou animations anti-gaspillage alimentaire par an portés par les structures existantes.

TRANSVERSALITE ET EFFETS INDIRECTS DE L'ACTION :

En lien avec les actions du Plan Anti-solitude de Pau et du Contrat Local de Santé. Améliorer l'accès à une alimentation de qualité en faisant le lien avec les circuits courts et la ceinture verte en développement (maraîchage bio). Développer les liens sociaux à travers les échanges de bonnes pratiques/astuces entre habitants

DESCRIPTION DES PARTENARIATS :

Recenser et promouvoir l'offre globale des ateliers anti-gaspi alimentaire sur l'agglomération par les réseaux sociaux. Envisager un co-financement des ateliers des associations qui promeuvent la lutte contre le gaspillage alimentaire. La



Axe 2

Anti-gaspillage alimentaire

cuisine mobile du CCSTI de Pau serait l'un des outils pour promouvoir l'anti-gaspi parmi d'autres : ateliers dans les cuisines des centres sociaux et MJC existants, soutien aux événements de l'association No-Mad Kitchen. Mise en commun des travaux de l'UPPA sur l'offre des ateliers cuisine (université Pau). Travailler sur une charte commune des ateliers anti-gaspillage alimentaire à destination de publics variés sur le territoire de l'agglomération via la journée du 16 octobre.

RELAIS DE COMMUNICATION :

La Direction des solidarités et de la santé de la CAPBP, les communes, les MJC, les Centres sociaux, les maisons du citoyen, les épiceries sociales, les associations, les maraîchers ...

PLANNING DE L'ACTION :

- Automne 2021- Hiver 2022 : recueillir les travaux de l'UPPA sur les ateliers cuisine.
- Suivre l'avancée de la cuisine mobile (cuisine sous forme de remorque pouvant accueillir 8-10 convives autour d'un atelier cuisine).
- 16 octobre 2022 : organisation d'une journée technique avec les acteurs locaux lors de la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire pour définir une charte commune des ateliers. Recueillir les besoins de formation des animateurs sur le gaspillage alimentaire pour faire monter en compétences les structures locales.
- 2023 à 2026 : évaluation et accompagnement des structures

LES INDICATEURS DE L'ACTION :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coûts de fonctionnement :						
Objectifs	-	7000 €	5000 €	5000 €	5000 €	5000 €
Réalisé	-					
Coûts d'investissement :						
Objectifs	-	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Réalisé	-					
Moyens humains internes en ETP :						
Objectifs	-	0,15	0,10	0,10	0,10	0,10
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nb d'ateliers/animations de lutte contre le gaspillage alimentaire par an						
Objectifs	-	10	15	25	35	40
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nb d'acteurs accueillant/organisant un atelier anti-gaspi par an						
Objectifs	-	5	8	10	12	15
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en tonnes						
Objectifs	-	2	5	10	15	20
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en kg pour un habitant par an						
Objectifs	-	10 kg				
Réalisé	-					



Axe 2

Anti-gaspillage alimentaire

FICHE ACTION

2

PLAN ANTI-GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES ECOLES

Année de démarrage : depuis 2015

Porteur : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Cuisine centrale Société Publique Locale PBP

OBJECTIFS FINAUX DE L'ACTION :

- **Objectif principal :** 35 établissements accompagnés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire pour 2026
- **Objectif d'impact :** 19 tonnes évitées pour 2026

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA COLLECTIVITE

Le gaspillage alimentaire représente en moyenne 120 g par enfant et par repas. Depuis octobre 2020, la loi Egalim instaure l'obligation de mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective publique et privée. A noter que la Loi AGEF de 2020 a officialisé l'objectif de réduire de moitié le gaspillage alimentaire pour le secteur de la restauration collective d'ici 2025 (par rapport à 2015). Un Label « anti-gaspillage alimentaire » permettra de valoriser les acteurs contribuant à l'atteinte de ces objectifs. Pour la restauration collective, ce Label sera disponible en 2022.

DESCRIPTIF DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE :

La cuisine centrale de l'agglomération accompagne les communes dans les campagnes de pesées du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires. Depuis 2015, des jeunes en service civique réalisent aussi des pesées et actions pédagogiques. Un groupe de progrès réuni par la SPL de la Cuisine Centrale permet aux agents de restauration et animateurs périscolaires de partager leurs avancées en termes d'actions de lutte et de réduction du gaspillage alimentaire, de collaborer, de favoriser l'échange, de diffuser de bonnes pratiques en cohérence avec les autres objectifs de la restauration scolaire. Un groupe interne de la SPL se réunit tous les mois pour apporter des améliorations en se basant sur les diagnostics de pesées des restaurants scolaires.

OBJECTIFS QUALITATIFS :

L'action consiste à éduquer au goût les enfants par des animations sensorielles autour des aliments en vue de les inciter à goûter et apprécier les entrées, plats, desserts proposés.

OBJECTIFS QUANTITATIFS :

7 restaurants scolaires accompagnés par an.

TRANSVERSALITE ET EFFETS INDIRECTS DE L'ACTION :

En lien avec les objectifs de lutte contre le gaspillage alimentaire de la Société Publique Locale Cuisine Centrale Pau Béarn Pyrénées.

DESCRIPTION DES PARTENARIATS :

Formation de jeunes en service civique via l'association Unis-cité pour accompagner les écoles dans les pesées et les actions pédagogiques de sensibilisation auprès des élèves. Impliquer les communes dans l'achat de balance pour leur restaurant scolaire afin de faire les pesées des restes.

Emprunter la cuisine mobile de Science Odyssée Pau pour faire déguster aux parents des menus habituellement proposés aux enfants.



Axe 2

Anti-gaspillage alimentaire

RELAIS DE COMMUNICATION :

Les communes, les écoles, la CAPBP.

PLANNING DE L'ACTION :

- **2021** : poursuite des actions avec les restaurants scolaires impliqués et 6 nouveaux restaurants scolaires engagés.
- **2022 à 2026** : bilan des diagnostics et des groupes internes de la cuisine centrale, ainsi que des groupes de progrès et groupe interne. Réflexion pour proposer des sensibilisations au goût auprès des parents grâce à la cuisine mobile.

LES INDICATEURS DE L'ACTION :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coûts de fonctionnement :						
Objectifs	-	17 000 €	17 000 €	17 000 €	17 000 €	17 000 €
Réalisé	-					
Coûts d'investissement :						
Objectifs	-	€	€	€	€	€
Réalisé						
Moyens humains internes en ETP :						
Objectifs	1.75	1.75	1.75	1.75	1.75	1.75
Réalisé						
Indicateur d'activité : Indicateur d'activité : nb de restaurants scolaires engagés cumulé						
Objectifs	6	13	20	27	34	41
Réalisé	6					
Indicateur d'activité : nb de réunions du groupe progrès						
Objectifs	-	5	5	5	5	5
Réalisé						
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en tonnes (0,552T/an pour 1 groupe scolaire)						
Objectifs	3,3	7	11	15	18	22
Réalisé	3,3					
Indicateur d'impact : Quantité de déchets évités cumulé en kg pour un élève par an						
Objectifs		3,7 kg				
Réalisé						



Axe 2

Anti-gaspillage alimentaire

FICHE ACTION

3

RESTAURATEURS ET METIERS DE BOUCHE ZERO DECHET

Année de démarrage : 2023

Porteur : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Développement Durable et Déchets

OBJECTIFS FINAUX DE L'ACTION

- **Objectif principal** : 50 restaurateurs/métiers de bouche engagés d'ici fin 2026
- **Objectif d'impact** : 30 tonnes évitées pour 2026

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA COLLECTIVITÉ

Le gaspillage alimentaire représente en moyenne 30 kg de denrées alimentaires par habitant et par an incinérées dans les ordures ménagères. L'objectif national vise à réduire de 50 % le gâchis alimentaire. Chaque acteur de la chaîne est concerné, de la production jusqu'à l'assiette du consommateur en passant par les commerces. Un artisan peut jeter jusqu'à 3 tonnes par an de produits alimentaires à différents moments de son activité : approvisionnement, stockage, fabrication et vente (données issues du guide pratique l'ADEME, CMA et de la Région Nouvelle Aquitaine). Cela représente également 10 à 20 % de perte financière pour l'artisan.

DESCRIPTIF DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE :

- Identifier les artisans qui payent une redevance spéciale pour leurs déchets et leur proposer un accompagnement expérimental en 2023 dans le cadre d'une convention tri-partite : collectivité, CMA 64 et artisan(s). La CAPBP peut également accompagner les artisans sur les solutions alternatives aux emballages jetables grâce à l'action "restaurateurs et commerces zéro déchet" menées en 2020.
- Valoriser des restaurateurs engagés lors de la SERD (AAP Région Nouvelle Aquitaine) : parution presse, stickers, personnalités connues pour valoriser les restaurateurs engagés (basket, rugby, chanteurs...)
- Campagne permanente de promotion des solutions dédiées aux restaurateurs et métiers de bouche pour diminuer le gaspillage alimentaire et mettre en lien vers des solutions locales (Phénix, Boîtes consignées, ENVIE, Chambre des métiers, Chambre de commerce, UMIH, etc.)

OBJECTIFS QUALITATIFS :

Accompagner les artisans pour mieux gérer les denrées alimentaires suivant leurs spécificités et les aider à réduire le coût de leur redevance spéciale.

OBJECTIFS QUANTITATIFS :

10 restaurateurs tests en 2023 jusqu'à atteindre 50 restaurateurs en 2026.

TRANSVERSALITÉ ET EFFETS INDIRECTS DE L'ACTION :

En lien avec les campagnes d'accompagnement et de communication des chambres consulaires pour soutenir les artisans et restaurateurs accompagnés dans les démarches environnementales.

DESCRIPTION DES PARTENARIATS :

Conventions tripartites : entre la CAPBP, la CMA 64 et les artisans, et la CAPBP, la CCI et les restaurateurs.

RELAIS DE COMMUNICATION :



Axe 2

Anti-gaspillage alimentaire

CAPBP, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Union des Métiers de la Restauration et de l'Hôtellerie, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Direction de l'attractivité et du développement économique, les communes....

PLANNING DE L'ACTION :

- **Hiver 2021 à 2022** : réunions d'échanges et d'organisation pour la création d'une convention partenariale expérimentale pour 2023. Il s'agit d'un projet de convention tripartite entre la CAPBP, la CMA 64, et 10 artisans pour accompagner 10 métiers de bouche à réduire le gaspillage alimentaire dans leur activité. Cette action inclue le diagnostic suivi personnalisé de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat auprès des métiers de bouche pour les faire avancer dans leurs pratiques et plus particulièrement ceux qui payent une grosse redevance spéciale auprès du service de collecte de la CAPBP. L'agglomération pourrait en partie cofinancer les diagnostics.
- **2024** : évaluation de l'action expérimentale pour envisager ou non la reconduction de la convention et co-financement.

LES INDICATEURS DE L'ACTION :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coûts de fonctionnement :						
Objectifs	-	0 €	6 000 €	€	€	€
Réalisé	-					
Coûts d'investissement :						
Objectifs	-	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Réalisé	-					
Moyens humains internes en ETP :						
Objectifs	-	0,15	0,10	0,10	0,10	0,10
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nb de métiers de bouche ou restaurateurs engagés						
Objectifs	-	10	20	30	40	50
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nb d'acteurs accueillant/organisant un atelier anti-gaspi par an						
Objectifs	-	5	8	10	12	15
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en tonnes						
Objectifs	-	2	5	10	15	20
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en kg pour un habitant par an						
Objectifs	-					
Réalisé	-					



Axe 3

Allonger la durée de vie des produits

FICHE ACTION

1

DEVELOPPER LE REEMPLOI DANS LES DECHETTERIES PUBLIQUES

Année de démarrage : 2022

Porteur : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Développement Durable et Déchets

OBJECTIFS FINAUX DE L'ACTION

- **Objectif principal** : 8000 nouveaux foyers apportent au moins une fois un objet en déchetteries publiques en vue de leur réemploi d'ici fin 2026
- **Objectif d'impact** : réduction de 128 tonnes de déchets encombrants apportées en déchetterie

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA COLLECTIVITE :

Un partenariat existe depuis 2008 entre la Communauté Emmaüs à Lescar et la Communauté d'Agglomération pour la gestion de la déchetterie-recyclerie d'Emmaüs. Ce partenariat a permis de développer une offre très importante sur l'Agglomération en termes de réemploi. Depuis 2017, la collectivité a également réalisé un important programme de modernisation des déchetteries équivalent à 5 millions d'euros investis pour améliorer la qualité d'accueil des usagers et développer le réemploi et la valorisation matière des déchets occasionnels. Des premiers partenariats ont été établis avec des associations locales pour organiser le don d'objets dans les déchetteries : vélos usagés, jouets et produits culturels. D'autres partenaires locaux de l'économie sociale et solidaire sont intéressés pour assurer la reprise d'équipements électriques et électroniques, de matériaux de construction, de l'outillage, des équipements de motoculture, etc. La mise en place de nouvelles filières REP à partir de 2022 constitue également un point d'appui supplémentaire pour développer le réemploi en déchetterie. Il y a enfin un enjeu important à inscrire des objectifs de performance environnementale en matière de réemploi dans le contrat d'exploitation des déchetteries.

DESCRIPTIF DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE :

Un programme d'animations est mis en place progressivement dans les déchetteries autour d'opérations de sensibilisation et de collectes de différents objets destinés au réemploi : articles de jardinage, jouets/produits culturels, articles de bricolage, matériaux de construction, articles de sport. Ces animations et les dispositifs permanents de réemploi sont mis en place en partenariat avec les entreprises locales de l'économie sociale et solidaire. Des espaces de troc (cagettes, palettes, cartons de déménagement) sont expérimentés en déchetteries.

OBJECTIFS QUALITATIFS :

Faire connaître les partenaires de l'économie sociale et solidaire et leurs offres de services auprès des usagers.

OBJECTIFS QUANTITATIFS :

8000 nouveaux foyers apportent régulièrement des objets destinés au réemploi en déchetteries à l'horizon 2026.

TRANSVERSALITE ET EFFETS INDIRECTS DE L'ACTION :

Consolidation des activités et des emplois locaux des entreprises de l'économie sociale et solidaire partenaire



Axe 3

Allonger la durée de vie des produits

DESCRIPTION DES PARTENARIATS :

Des conventions sont établies avec les entreprises locales de l'économie sociale et solidaire (ex : Atelier vélo solidaire, Béarn solidarité croix rouge insertion, Recycléco, etc.) dans l'objectif d'organiser un programme d'animations et de reprise des objets en vue de leur réemploi.

RELAIS DE COMMUNICATION :

Campagnes de communication grand public presse et digitale

PLANNING DE L'ACTION :

- **2022-2023** : programme d'animations trimestrielles en déchetteries
- **2023 – 2026** : structurations de la communication et des dispositifs permanents de dons d'objet en vue de leur réemploi

LES INDICATEURS DE L'ACTION :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coûts de fonctionnement :						
Objectifs	-	3000 €	3000 €	Intégrés aux coûts	Intégrés aux coûts	Intégrés aux coûts
Réalisé	-					
Coûts d'investissement :						
Objectifs	-	€	€	€	€	€
Réalisé	-					
Moyens humains internes en ETP :						
Objectifs	-	0,25	0,05	0,05	0,05	0,05
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nombre d'utilisateurs participants aux animations et au don d'objet						
Objectifs	-	400	800	2000	4000	8000
Réalisé	-					
Indicateur d'activité						
Objectifs	-					
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : Quantité de déchets évités cumulé en tonnes*						
Objectifs	-	6	12	32	64	128
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : Quantité de déchets évités cumulé en kg pour un habitant						
Objectifs	-	8	8	8	8	8
Réalisé	-					

Hypothèse : l'apport d'objets en vue du réemploi en déchetterie représente 16 kg par foyer et par an



Axe 3

Allonger la durée de vie des produits

FICHE ACTION

2

COUP DE POUCE REPARATION

Année de démarrage : 2023

Porteur : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Développement Durable et Déchets

OBJECTIFS FINAUX DE L'ACTION :

- **Objectif principal** : 1000 nouveaux foyers font appel aux services de réparation ou d'auto-réparation sur l'Agglomération pour prolonger la durée de vie des produits
- **Objectif d'impact** : réduction de 2 tonnes d'équipements électriques et électroniques apportées en déchetteries publiques

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA COLLECTIVITE

L'Etat au travers de la loi Anti-gaspillage et économie circulaire (2020) incite les entreprises et fabricants sur le marché à intégrer la notion de réparabilité appliquée sur certains produits électriques et électroniques. Au niveau local, il existe déjà une offre de services avec 250 artisans répertoriés sur le bassin de Pau par la Chambre des métiers et de l'artisanat des Pyrénées-Atlantiques. Plusieurs associations (atelier vélo, Pneus, Eleclab, Paupart, etc.) proposent régulièrement des activités pour accompagner les habitants à réparer par eux-mêmes certains objets (50 ateliers par an en moyenne). Ces offres de services restent toutefois encore méconnues du grand public. Alors que la fréquentation des déchetteries publiques ne cesse de croître, il y a un enjeu à promouvoir les services de réparation et d'auto-réparation auprès du grand public afin de prolonger la durée de vie des produits plutôt que les jeter. Des partenariats pourraient ainsi être envisagés avec les magasins de grande distribution pour faire connaître ces services. Les déchetteries publiques peuvent également constituer des gisements de pièces détachées.

DESCRIPTIF DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE :

La Communauté d'Agglomération se fixe pour objectif de promouvoir l'offre locale de services des artisans et des associations en matière de réparation auprès des habitants. Plusieurs actions sont ainsi envisagées : organisation d'un village de la réparation dans le cadre de différents événements (ex : festival zéro déchet, festival jeux vidéo, etc.), organisation d'ateliers de sensibilisation à destination des étudiants, diffusion d'une liste des réparateurs locaux auprès des services après-vente de magasins de grande distribution, animations et informations dans les déchetteries publiques, etc.

OBJECTIFS QUALITATIFS :

Dynamiser l'offre de services de réparation diversifiée et accessible sur le territoire de l'Agglomération

OBJECTIFS QUANTITATIFS :

Chaque année 200 séances de sensibilisation organisées par les artisans et associations impliqués dans cette démarche.

TRANSVERSALITE ET EFFETS INDIRECTS DE L'ACTION :

Consolidation des activités et des emplois des entreprises artisanales et de l'économie sociale et solidaire répertoriées et engagées



Axe 3

Allonger la durée de vie des produits

DESCRIPTION DES PARTENARIATS :

Un partenariat est établi avec la Chambre des métiers et de l'artisanat des Pyrénées-Atlantiques pour mobiliser les artisans de la réparation et organiser des événements de sensibilisation.

RELAIS DE COMMUNICATION :

Magasins de grande distribution, communes

PLANNING DE L'ACTION :

- **2023** : recensement de l'offre de services des artisans et des associations ; enquêtes auprès des magasins de grande distribution pour sonder leur intérêt
- **2024, 2025...** : promotion des séances de sensibilisation, appui organisation d'un village de la réparation dans les événements et festivals locaux

LES INDICATEURS DE L'ACTION :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coûts de fonctionnement :						
Objectifs	-	2000 €	5000 €	2000€	2000€	2000€
Réalisé	-					
Coûts d'investissement :						
Objectifs	-	0€	0€	0€	0€	0€
Réalisé	-					
Moyens humains internes en ETP :						
Objectifs	-	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nombre d'ateliers de sensibilisation à la réparation						
Objectifs	-	50	70	100	150	200
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nombre d'artisans et d'associations participants activement à la promotion						
Objectifs	-	20	40	100	150	200
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : Quantité de déchets évités cumulé en tonnes*						
Objectifs	-	1	1	1	2	2
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : Quantité de déchets évités cumulé en kg pour un habitant						
Objectifs	-	2	2	2	2	2
Réalisé	-					



Axe 3

Allonger la durée de vie des produits

FICHE ACTION

3

JOUETS, JARDINAGE, BRICOLAGE, MULTIMEDIA : SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES EN MATIERE DE REEMPLOI

Année de démarrage : 2024

Porteur : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Développement Durable et Déchets

OBJECTIFS FINAUX DE L'ACTION :

- **Objectif principal** : 1000 nouveaux foyers participant d'ici fin 2026
- **Objectif d'impact** : réduire les tonnages de déchets incinérés de 2 tonnes par an d'ici 2026

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA COLLECTIVITE :

La mise en place de nouvelles filières REP – responsabilité élargie du producteur - (jouets, sport, jardinage, bricolage) va permettre de développer de nouvelles activités et de communiquer auprès des habitants sur le réemploi et la réparation. Afin de dynamiser la circulation de produits d'occasion, la Communauté d'Agglomération souhaite encourager les acteurs locaux à organiser de nouvelles formes d'échanges : troc d'objets entre particuliers, dépôt-vente événementiel ou braderie « parrainé », location de matériels, etc. Plusieurs domaines sont plus particulièrement ciblés : articles de jardinage, sports, bricolage, jouets et multimédia. L'enjeu de cette action est d'arriver à mobiliser les acteurs qui souhaitent innover et développer de nouvelles activités favorisant la remise en circulation de produits sur le territoire. Ces associations ou ces entreprises peuvent jouer un rôle dans la remise en état de ces produits, au travers de leur expertise technique leurs permettant de garantir la qualité du produit ou au travers de leur capacité de commercialisation.

DESCRIPTIF DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE :

La Communauté d'Agglomération organise des animations en déchetteries pour tester l'intérêt des habitants pour le troc d'objets ou les sonder par rapport à l'organisation de dépôts-ventes ou d'autres formes d'échanges. Une enquête est menée pour identifier les associations ou les entreprises locales prêtes à s'impliquer dans la mise en œuvre de nouvelles solutions (exemples : magasin de bricolage ou de jouets, festival jeux vidéos, fête du jardinage, structures d'insertion par l'activité économique, etc.). Le rôle de la collectivité est d'accompagner l'émergence de ces initiatives, de mettre en relations les acteurs pouvant coopérer sur une filière locale et d'en faire la promotion auprès des habitants.

OBJECTIFS QUALITATIFS :

Organiser localement des filières locales de réemploi

OBJECTIFS QUANTITATIFS :

Promouvoir 4 initiatives événementielles ou permanentes par an

DESCRIPTION DES PARTENARIATS :

Les magasins de distribution de produits et les structures d'insertion par l'activité économique, l'entreprise à but d'emploi sont contactés pour être porteur d'initiatives.

RELAIS DE COMMUNICATION :

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées



Axe 3

Allonger la durée de vie des produits

PLANNING DE L'ACTION :

- **2022** : Animations en déchetteries dans un premier temps (exemple : tous au compost, animation bricolage).
- **2023** : Dans le cadre des REP jouets, sport, jardinage, contact avec les magasins pour sonder l'intérêt pour des opérations événementielles et les structures de l'insertion par l'activité économique pouvant être partenaire

LES INDICATEURS DE L'ACTION :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coûts de fonctionnement :						
Objectifs	-	0 €	3000 €	0 €	0 €	0 €
Réalisé	-					
Coûts d'investissement :						
Objectifs	-	€	€	€	€	€
Réalisé	-					
Moyens humains internes en ETP :						
Objectifs	-	0.05	0.15	0.05	0.05	0.05
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nombre d'opérations événementielles						
Objectifs	-		2	4	4	4
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nombre d'habitants participants						
Objectifs	-		200	400	1000	1000
Réalisé	-					
Quantité de déchets évités cumulé en tonnes*						
Objectifs	-					
Réalisé	-					
Quantité de déchets évités cumulé en kg pour un habitant						
Objectifs	-					
Réalisé	-					



Axe 4

Santé hygiène et bien-être zéro déchet

FICHE
ACTION

1

PROMOTION DES COUCHES ET LINGETTES LAVABLES POUR BEBE

Année de démarrage : 2022

Porteur : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Développement Durable et Déchets

OBJECTIFS FINAUX DE L'ACTION

- **Objectif principal** : 200-250 nouveaux foyers qui utilisent des couches et lingettes lavables pour leur(s) bébé(s) pour 2026
- **Objectif d'impact** : 40 tonnes évitées pour 2026 et réduction de la nocivité des produits

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA COLLECTIVITE

Les couches pour bébé et les lingettes jetables représentent 17kg/hab/an de déchets incinérés dans les ordures ménagères. Le prochain Contrat Local de Santé de l'agglomération paloise vise également à prévenir et promouvoir la santé en lien avec la périnatalité et la petite enfance. Cette action permet également aux familles de réaliser des économies financières de la naissance jusqu'à 3 ans, cela représente environ 1000 € d'économies sur le budget en passant aux versions lavables et près d'une tonne pour un foyer sur 3 ans.

DESCRIPTIF DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE :

La collectivité propose d'acheter dix kits de couches et lingettes lavables pour proposer une location-essai gratuite de différents modèles aux parents durant 2 à 3 mois.

OBJECTIFS QUALITATIFS :

Accompagner les parents, futurs parents mais aussi les professionnels de la petite enfance dans l'utilisation de couches lavables pour réduire l'utilisation des couches jetables (poids et nocivité).

OBJECTIFS QUANTITATIFS :

250 nouveaux foyers qui ont adopté les couches lavables d'ici fin 2026, dont 50 par effet "boule de neige" via le bouche à oreille etc...

TRANSVERSALITÉ ET EFFETS INDIRECTS DE L'ACTION :

Inscription dans le Contrat Local de Santé (CAPBP et ARS), bouche à oreille, formation des professionnels à l'accueil d'enfants en couches lavables, réduction des perturbateurs endocriniens pour la peau des bébés... Intégration de l'activité lavage, décrassage des couches et remise des kits aux familles dans le cadre du Territoire zéro chômeur de longue durée au centre-ville de Pau via la création d'une entreprise à but d'emploi.

DESCRIPTION DES PARTENARIATS :

Mise à disposition de salles pour les ateliers de sensibilisation aux couches lavables : MJC, centres sociaux, maisons du citoyen, salles communales...

Convention avec un Esat, Entreprise à but d'emploi ou une blanchisserie pour le décrassage des couches lavables et lingettes et la remise des kits aux familles.

RELAIS DE COMMUNICATION :



Axe 4

Santé hygiène et bien-être zéro déchet

ARS, Direction des solidarités et de la santé CAPBP, communes, LAEP, RAM, crèches, maisons d'assistantes maternelles, maisons du citoyen...

PLANNING DE L'ACTION :

- **2021** : chiffrage de l'action
- **Hiver 2022** : achat des 10 kits (3 tailles naissance ; 7 taille unique)
- **Printemps 2022** : lancement de l'action sur le territoire
- **Eté 2022** :
 - Enquête auprès des parents qui ont terminé la location-essai de 2-3 mois
 - Ajustement de l'action si besoin
- **Automne 2022** :
 - SERD : bilan des 6 premiers mois et relance de la communication
- **2023 à 2026** :
 - Bilan intermédiaire et réflexions pour l'achat de nouveaux kits

LES INDICATEURS DE L'ACTION :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coûts de fonctionnement :						
Objectifs	-	4 150 €	4 515 €	4 880 €	6 955 €	7 320 €
Réalisé	-					
Coûts d'investissement :						
Objectifs	-	6 000 €	0 €	0 €	3 000 €	0 €
Réalisé	-					
Moyens humains internes en ETP :						
Objectifs	-	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nb de réunions de formation sur les couches lavables par an						
Objectifs	-	4	6	8	10	12
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nb de kits prêtés par an						
Objectifs	-	30	33	33	51	51
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en tonnes						
Objectifs	-	5	10	20	30	40
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : par an en kg pour un bébé (sur 2,5 ans) si 80 % en lavable.						
Objectifs	-	280	280	140		
Réalisé	-					



Axe 4

Santé hygiène et bien-être zéro déchet

FICHE
ACTION

2

MENAGE ZERO DECHET DANS LES SERVICES D'AIDE A DOMICILE

Année de démarrage : 2022

Porteur : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Développement Durable et Déchets

OBJECTIFS FINAUX DE L'ACTION

- **Objectif principal** : réduire la quantité et la nocivité des produits ménagers par les particuliers
- **Objectif d'impact** : 1 tonne évitée pour 2026 et réduction de la nocivité des produits

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA COLLECTIVITÉ :

Les lingettes sanitaires jetables, essuie-tout (...) représentent environ 12 kg/hab/an de déchets incinérés, voire jetés dans les canalisations des toilettes qui entravent le bon fonctionnement du réseau d'assainissement. De plus, les lingettes jetables et les produits ménagers non naturels sont nocifs pour la santé des personnes car elles polluent l'air intérieur et les eaux usées qui rejoignent la station d'épuration. Il s'agit donc de sensibiliser les particuliers à l'utilisation de produits lavables et naturels pour l'entretien du logement via les agents/salariés en charge de l'aide à domicile. De plus, ces produits permettent de réaliser des économies financières pour le foyer.

DESCRIPTIF DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE :

Proposer aux CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), de former leurs agents d'aides à domicile via le CNFPT qui propose deux jours de formation : L'ENTRETIEN DU LOGEMENT, DU LINGE DANS UNE APPROCHE ÉCORESPONSABLE. Les agents pourront ensuite sensibiliser les personnes bénéficiaires d'aide à domicile à l'achat de produits et d'accessoires ménagers lavables et naturels. Ils délivreront aussi les brochures de l'ADEME "Un air sain chez soi", "Moins de produits toxiques" et Le Grand Ménage de Raffa. En parallèle, un atelier pratique menée par une éco-ambassadrice de l'agglomération pour les aides à domicile sera proposé pour savoir utiliser les produits ménagers naturels non nocifs pour la santé et moins impactant pour la qualité de l'eau (savon noir, vinaigre blanc, acide citrique, chiffon microfibre...)

OBJECTIFS QUALITATIFS :

Réduire la nocivité des produits, réaliser des économies et respecter la santé des citoyens et des agents d'aide à domicile.

OBJECTIFS QUANTITATIFS :

10 CCAS et services d'aides à domicile formés d'ici 2026

TRANSVERSALITÉ ET EFFETS INDIRECTS DE L'ACTION :

L'inscription de cette action dans le cadre du Contrat Local de Santé et le lien avec les acteurs institutionnels du secteur médical : objectif 4-2 du CLS proposé "Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur". Cette action permet aussi de réduire les quantités de lingettes jetables ménagères qui sont régulièrement jetées dans les canalisations. Elle permet aussi aux foyers de réaliser des économies en achetant quelques produits naturels aux usages multiples.

DESCRIPTION DES PARTENARIATS :

Mise à disposition de salles dans les CCAS pour les ateliers de formation des agents de service à domicile. Direction du Cycle de l'Eau de la CAPBP : information des agents d'aide à domicile sur le rejet des produits ménagers dans les eaux usées. Visite de la station d'épuration. Association ATMO pour la qualité de l'air intérieur. L'ADEME pour les brochures. ARS et collectivités pour le co-financement de brochures, produits pour les ateliers de sensibilisation.



Axe 4

Santé hygiène et bien-être zéro déchet

RELAIS DE COMMUNICATION :

CCAS, Union départementale des CCAS, les agences d'aides à domicile, l'ARS, la Direction des solidarités et de la santé CAPBP, communes, maisons du citoyen, ATMO...

PLANNING DE L'ACTION :

- **Hiver 2022 :**
 - Préparation de l'action avec deux CCAS volontaires
 - Formation des agents au CNFPT
 - Formation d'un éco ambassadeur de la CAPBP
- **2023 à 2026 :**
 - Enquête auprès des foyers
 - Valorisation de l'action des aides à domicile auprès du grand public et des élus : vidéo de témoignages des agents et des foyers bénéficiaires
 - Recherche de nouveaux CCAS et services d'aide à domicile à former
 - Évaluation en continue de l'action

LES INDICATEURS DE L'ACTION :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coûts de fonctionnement :						
Objectifs	-	3000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €
Réalisé	-					
Coûts d'investissement :						
Objectifs	-	€	0 €	0 €	€	0 €
Réalisé	-					
Moyens humains internes en ETP :						
Objectifs	-	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nb de CCAS/services d'aide à domicile engagés en cumulé						
Objectifs	-	2	4	6	8	10
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nb de foyers ayant opté pour l'achat de produits et alternatives écologiques en cumulé						
Objectifs	-	30	60	90	120	150
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en tonnes						
Objectifs	-	0,2	0,5	0,7	0,8	1
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : Quantité de déchets évités cumulé en kg pour un habitant						
Objectifs	-	6	6	6	6	6
Réalisé	-					



Axe 4

Santé hygiène et bien-être zéro déchet

FICHE
ACTION

3

PROMOTION DES PROTECTIONS PERIODIQUES ZERO DECHET

Année de démarrage : 2023

Porteur : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Développement Durable et Déchets

OBJECTIFS FINAUX DE L'ACTION

- **Objectif principal** : 250 personnes changent leurs habitudes d'ici 2026
- **Objectif d'impact** : 2 tonnes évitées pour 2026 et réduction de la nocivité des produits

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA COLLECTIVITÉ :

Les textiles sanitaires jetables dont les protections périodiques (tampons, serviettes, protège slips) représentent environ 17 kg par habitant et par an de déchets incinérés. Ce sont également des produits qui sont constitués à 90 % de plastique, contenant de la colle, des parfums...en contact direct avec les muqueuses. La promotion des versions lavables (cups, serviettes lavables et culottes de règles) rejoint les objectifs de l'axe 3 du Contrat local de santé, "renforcer la prévention et la promotion de la santé" et plus particulièrement auprès de la population étudiante. Il s'agit donc de promouvoir les versions lavables, plus économiques sur le long terme, beaucoup moins nocives pour la santé et qui évitent des déchets. Il s'agira donc de rendre accessible à toutes ces personnes les lieux d'achat, les avantages et inconvénients de chaque produit et partager des retours d'expérience.

DESCRIPTIF DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE :

Initier un partenariat afin qu'une animatrice locale compétente forme les professionnels dans différentes structures du territoire qui animeront des ateliers/réunions/discussions sur les protections périodiques lavables. Organiser un atelier par mois avec 8 personnes environ. Il s'agira de savoir quel produit choisir suivant l'âge, le moment de l'utilisation (sport, nuit...) et où acheter ces produits sur l'agglomération paloise. Envisager un achat groupé de kits pour les jeunes femmes/étudiantes avec le soutien du Conseil Départemental, de la Région... Investir dans 20 kits de démonstration pour les structures formées qui pourront ainsi en parler facilement aux personnes ciblées.

OBJECTIFS QUALITATIFS :

Réduire la nocivité des déchets en favorisant l'utilisation d'alternatives lavables, fabriquées dans des matières inoffensives (tissus issus de l'agriculture biologique, silicone chirurgical...).

OBJECTIFS QUANTITATIFS :

50 personnes par an changent de comportement en adoptant des alternatives lavables soit 250 personnes d'ici 2026.

TRANSVERSALITÉ ET EFFETS INDIRECTS DE L'ACTION :

Objectif 3-1 "Renforcer la prévention et la promotion de la santé auprès de la population étudiante" du Contrat Local de Santé de la CAPBP. Le bouche à oreille et la formation des professionnels pour démocratiser et démystifier l'utilisation de protections périodiques lavables.

DESCRIPTION DES PARTENARIATS :

Mise à disposition de salles dans les centres sociaux, MJC, université, établissements d'enseignements (collèges, lycées), mise en œuvre d'ateliers/réunions/discussions autour des alternatives lavables par les professionnels en lien avec les femmes.



Axe 4

Santé hygiène et bien-être zéro déchet

RELAIS DE COMMUNICATION :

Les infirmières scolaires, les conseillères et économie sociale et familiale, les sages femmes, les gynécologues, le CCAS, l'ARS, l'Université de Pau, le Conseil départemental, le Conseil Régional, la Direction des solidarités et de la santé CAPBP, les communes, les MJC et centres sociaux, les maisons du citoyen...

PLANNING DE L'ACTION :

- **2022** : chiffrage et montage de l'action et recherche d'un intervenant pouvant former les professionnels en relation avec les femmes au cours de leurs différents moments de vie (adolescentes, jeunes adultes, jeunes/futures mamans, femmes...). Recherche de financements pour l'achat de 20 kits de démonstration ainsi que pour la formation des professionnels au sujet.
- **2023 à 2026** :
 - Formation des professionnels par une intervenante compétente à raison de 2 à 3 demi-journées par an.
 - Campagne de communication dans les structures relais et auprès des publics cibles.
 - Organisation d'ateliers par les professionnels auprès des publics cibles.
 - Évaluation tous les 6 mois des différents ateliers pour ajuster le discours/ temps / besoins. Ajustement si nécessaire.
 - Enquête annuelle auprès des personnes ayant participé aux ateliers afin de savoir si elles ont adopté ces nouvelles pratiques.

LES INDICATEURS DE L'ACTION :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coûts de fonctionnement :						
Objectifs	-	0 €	3000 €	1000 €	1000 €	1000 €
Réalisé	-					
Coûts d'investissement :						
Objectifs	-	€	2000 €	0 €	€	0 €
Réalisé	-					
Moyens humains internes en ETP :						
Objectifs	-	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nb d'ateliers de sensibilisation par an						
Objectifs	1	12	12	12	12	12
Réalisé	1					
Indicateur d'activité : nb de personnes ayant changé de comportement par an						
Objectifs	-	50	50	50	50	50
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en tonnes						
Objectifs	-	0,2	0,5	1	1,5	2
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : Quantité de déchets évités cumulé en kg pour une personne						
Objectifs	-	8	8	8	8	8
Réalisé	-					



Accompagner le changement de comportement et promotion de l'économie circulaire auprès des habitants

FICHE ACTION

1

PROMOUVOIR LES SOLUTIONS LOCALES D'ECONOMIE CIRCULAIRE AUPRES DES ARTISANS DU BATIMENT ET DES ENTREPRISES DU PAYSAGE

Année de démarrage : 2022

Porteur : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Développement Durable et Déchets

OBJECTIFS FINAUX DE L'ACTION

- **Objectif principal** : réorienter près de 3000 tonnes de déchets d'activités professionnelles vers les filières de valorisation des déchetteries professionnelles
- **Objectif d'impact** : 120 tonnes de matériaux d'activités professionnelles du bâtiment sont valorisées dans le cadre des filières locales de réemploi

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA COLLECTIVITE

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a acté le principe de modifier les conditions d'accès dans les déchetteries publiques à partir du 1er janvier 2023 en les réservant uniquement aux ménages résidents sur l'Agglomération. Les artisans du bâtiment et les entreprises du paysage qui utilisent le service public des déchetteries sont orientés vers les déchetteries professionnelles et les installations de recyclage BTP et déchets verts du territoire. A partir du 1er janvier 2022, l'Etat va mettre en place une filière nationale de reprise gratuite des déchets du bâtiment bien triés. Pour accompagner ce changement d'habitude, la Communauté d'Agglomération mobilise les organisations professionnelles ainsi que les entreprises qui gèrent les déchetteries professionnelles pour conduire une action collective. La CAPBP accompagne également la création d'un centre de ressources de la déconstruction et du réemploi des matériaux du bâtiment qui devrait s'implanter sur son territoire en 2022. Cette action collective doit permettre de promouvoir les solutions d'économie circulaire disponibles sur le territoire pour mieux valoriser les déchets issus de leurs activités et inciter les entreprises à réduire à la source la production de déchets du bâtiment. Des échanges sont également engagés avec les entreprises du paysage pour créer des circuits courts de valorisation du végétal.

DESCRIPTIF DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées anime un groupe de travail composé des organisations professionnelles du BTP et du paysage, des déchetteries professionnelles, des installations de recyclage et du centre de ressources déconstruction réemploi des matériaux du bâtiment. Ce groupe de travail a pour objectif de participer à la mise en œuvre d'une campagne d'informations auprès des artisans et des entreprises du paysage afin de les orienter vers les solutions d'économie circulaire du territoire. La CAPBP accompagne la création ou le développement de nouveaux services auprès des artisans, notamment l'implantation et la promotion du Centre de ressources de la déconstruction et du réemploi des matériaux du bâtiment.

OBJECTIFS QUALITATIFS

Les matériaux du bâtiment issus de la déconstruction ou les déchets verts sont considérés comme des ressources par les entreprises et non plus comme des déchets.

OBJECTIFS QUANTITATIFS

1000 artisans et 250 entreprises du paysage du territoire sont informés

TRANSVERSALITE ET EFFETS INDIRECTS DE L'ACTION



Axe 5

Accompagner le changement de comportement et promotion de l'économie circulaire auprès des habitants

Consolidation d'activités et d'emplois dans les structures de l'économie circulaire

DESCRIPTION DES PARTENARIATS :

Une action collective d'informations et d'accompagnement est mise en place avec le concours des organisations professionnelles, des Chambres consulaires et des entreprises locales de l'économie circulaire. L'Agglomération réalise la promotion du Centre de ressources de la déconstruction et du réemploi des matériaux du bâtiment pour sensibiliser et former les artisans.

RELAIS DE COMMUNICATION :

Les organisations professionnelles (UNEP, CAPEB, FFB) et les Chambres consulaires (CCI et CMA) sont relais de la campagne d'informations qui sera conduite par la Communauté d'Agglomération auprès des professionnels.

PLANNING DE L'ACTION

- 2021 et 1er semestre 2022 : groupe de travail « acteurs professionnels »
- Septembre à décembre 2022 : campagne d'informations à destination des artisans
- 2022 : implantation du centre de ressources déconstruction et réemploi des matériaux du bâtiment
- 2023 - 2026 : suivi et promotion des solutions d'économie circulaire auprès des artisans

LES INDICATEURS DE L'ACTION

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coûts de fonctionnement :						
Objectifs	-	8000 €	0€	0€	0€	0€
Réalisé	-					
Coûts d'investissement :						
Objectifs	-	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Réalisé	-					
Moyens humains internes en ETP :						
Objectifs	-	0.2	0.05	0.05	0.05	0.05
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nombre de professionnels informés						
Objectifs	-	1250				
Réalisé	-					
Quantité de déchets évités cumulé en tonnes*						
Objectifs	-	20	40	80	120	120
Réalisé	-					
Quantité de déchets évités cumulé en kg pour un habitant						
Objectifs	-					
Réalisé	-					

*quantités de matériaux récupérés et réemployés par le centre de ressources déconstruction – réemploi



Accompagner le changement de comportement et promotion de l'économie circulaire auprès des habitants

FICHE ACTION

2

SOUTENIR LES JEUNES POUSSÉS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE L'ANTI-GASPI

Année de démarrage : 2022

Porteur : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Développement Durable et Déchets

OBJECTIFS FINAUX DE L'ACTION

- **Objectif principal** : Accompagner la création d'activités et d'emplois au niveau local dans le domaine de l'économie circulaire
- **Objectif d'impact** : 50 emplois créés ou consolidés au sein d'entreprises locales de l'économie circulaire et de l'anti-gaspi

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA COLLECTIVITE

La Communauté d'Agglomération a été reconnue territoire engagé dans le cadre du label économie circulaire décerné par l'ADEME en septembre 2020. Dans sa stratégie de développement de l'économie circulaire, la CAPBP s'engage à accompagner le développement d'activités économiques locales. Plusieurs domaines d'activités et potentialités de développement sont déjà identifiés : la consommation responsable (achat en vrac, emballages réutilisables, etc.), la lutte contre le gaspillage alimentaire, le réemploi des matériaux du bâtiment, le réemploi des jouets, articles de sport, de jardinage, le tri à la source et la valorisation organique des biodéchets, etc. Plusieurs porteurs de projet contactent chaque année la Communauté d'Agglomération, soit via la Direction développement économique, soit via la Direction développement durable déchets soit via la Direction emplois et vie des quartiers. Une partie importante des porteurs de projet souhaitent entreprendre dans le cadre du modèle de l'économie sociale et solidaire. Il y a un enjeu à accompagner l'émergence et la pérennisation de ces initiatives en mobilisant tous les leviers d'aides dont dispose la collectivité. L'étude de besoins émergents et l'expérimentation de nouvelles activités peuvent également être conduite dans le cadre du dispositif Territoire zéro chômeur avec l'appui de l'entreprise à but d'emplois.

DESCRIPTIF DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE :

La Communauté d'Agglomération accompagne les porteurs de projet ou les entreprises souhaitant développer des activités d'économie circulaire sur son territoire en mobilisant différents leviers : aides au développement économiques, appui à la recherche de locaux, mise en relation, appui à l'expérimentation, etc. L'entreprise à but d'emplois dans le cadre du dispositif Territoire zéro chômeurs longue durée développe différentes activités et emplois dans le domaine de la transition écologique et de l'économie circulaire en réponse aux besoins émergents du territoire. Les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises peuvent être également sollicités pour soutenir les porteurs de projet.

OBJECTIFS QUALITATIFS :

Adapter les modalités d'accompagnement en fonction de la nature du projet

OBJECTIFS QUANTITATIFS :

5 porteurs de projet d'économie circulaire sont accompagnés chaque année

TRANSVERSALITE ET EFFETS INDIRECTS DE L'ACTION :

Changement de comportement en matière de consommation responsable



Axe 5 Accompagner le changement de comportement et promotion de l'économie circulaire auprès des habitants

DESCRIPTION DES PARTENARIATS :

Les chambres consulaires et les dispositifs d'appui à la création d'entreprises sont mobilisés selon la nature des projets.

RELAIS DE COMMUNICATION :

Organismes d'appui à la création d'entreprises, direction développement économique Agglomération Pau

PLANNING DE L'ACTION :

- 2022 à 2026 : détection et accompagnement des porteurs de projet

LES INDICATEURS DE L'ACTION :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coûts de fonctionnement :						
Objectifs	-	En fonction des projets				
Réalisé	-					
Coûts d'investissement :						
Objectifs	-	En fonction des projets				
Réalisé	-					
Moyens humains internes en ETP :						
Objectifs	-	0.15	0.15	0.15	0.15	0.15
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nombre de porteurs de projet accompagnés chaque année						
Objectifs	-	5	5	5	5	5
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nombre d'emplois cumulés créés ou consolidés						
Objectifs	-	5	10	20	40	50
Réalisé	-					
Quantité de déchets évités cumulé en tonnes*						
Objectifs	-	Non mesurable				
Réalisé	-					
Quantité de déchets évités cumulé en kg pour un habitant						
Objectifs	-	Non mesurable				
Réalisé	-					



Accompagner le changement de comportement et promotion de l'économie circulaire auprès des habitants

FICHE ACTION

3

VALORISATION DES INITIATIVES CITOYENNES DU QUOTIDIEN ANTI-GASPI ET ZERO DECHET

Année de démarrage : 2022

Porteur : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Développement Durable et Déchets

OBJECTIFS FINAUX DE L'ACTION :

- **Objectif principal** : Favoriser une implication citoyenne et collective et mettre en avant les initiatives locales en matière de prévention
- **Objectif d'impact** : Soutenir les initiatives du quotidien

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA COLLECTIVITE

Pour passer de l'idée à l'action, plusieurs étapes sont nécessaires. Donner un coup de pouce aux porteurs de projet peut favoriser la concrétisation des projets. Plusieurs collectivités soutiennent les initiatives locales sous la forme d'un budget participatif ou d'un appel à projets.

DESCRIPTIF DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE :

Pour soutenir les initiatives locales, il existe différentes formes d'action : bonification financière des projets, soutien en nature, communication des projets, organisation de rencontres entre porteurs de projets etc. La Communauté d'Agglomération étudie la mise en œuvre et la faisabilité d'un soutien aux initiatives anti gaspi et zéro déchet. La première étape sera la rencontre des communes ayant lancé un budget participatif avant de construire ce projet à l'échelle de l'agglomération.

OBJECTIFS QUALITATIFS :

- Soutenir les initiatives locales et collectives
- Favoriser le passage à l'action
- Promotion des actions engagées sur le territoire

OBJECTIFS QUANTITATIFS :

- Soutenir 5 projets par an

DESCRIPTION DES PARTENARIATS :

Partenariat avec les communes de l'agglomération

RELAIS DE COMMUNICATION :

Communauté d'Agglomération, Communes, partenaires, porteurs de projets.

PLANNING DE L'ACTION :

2022 : rencontre des communes et faisabilité du projet.



Axe 5 Accompagner le changement de comportement et promotion de l'économie circulaire auprès des habitants

LES INDICATEURS DE L'ACTION :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coûts de fonctionnement :						
Objectifs	-	En fonction des projets				
Réalisé	-					
Coûts d'investissement :						
Objectifs	-	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Réalisé	-					
Moyens humains internes en ETP :						
Objectifs	-	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nombre de porteurs de projet accompagnés chaque année						
Objectifs	-	5	5	5	5	5
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nombre de personnes impactées par les projets retenus chaque années						
Objectifs	-					
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en tonnes*						
Objectifs	-	Non mesurable				
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en kg pour un habitant						
Objectifs	-	Non mesurable				
Réalisé	-					



Accompagner le changement de comportement et promotion de l'économie circulaire auprès des habitants

FICHE ACTION

4

FESTIVAL « ZERO DECHET ET CONSOMMATION RESPONSABLE » ET ANIMATION D'ATELIERS D'ECHANGES AVEC LES HABITANTS

Année de démarrage : 2022

Porteur : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – Direction Développement Durable et Déchets

OBJECTIFS FINAUX DE L'ACTION :

- **Objectif principal** : Valoriser les initiatives locales en matière de prévention, de réduction et de valorisation des déchets.
- **Objectif d'impact** : Amorcer des changements de comportement (à titre individuel et collectif)

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA COLLECTIVITE :

Lors de l'élaboration du programme local de prévention des déchets et en particulier lors des « ateliers test », chaque participant ont fait part d'un besoin de temps d'échanges pour favoriser et inciter le passage à l'action. Pour chaque thématique de la prévention, des ateliers d'échanges d'expériences seront organisés afin de regrouper les usagers autour d'une même problématique. Pour sensibiliser le plus grand nombre de personnes et pour valoriser les initiatives locales (associatives, citoyennes, professionnelles), un temps fort sera organisé à l'échelle de l'agglomération sous la forme d'un évènement grand public sur plusieurs jours.

DESCRIPTIF DE L'ACTION MISE EN ŒUVRE :

L'organisation de temps conviviaux fera l'objet d'une programmation annuelle à travers des ateliers d'échanges de bonnes pratiques à destination des habitants autour des actions de prévention (ex : auto-réparation, couches lavables, protections féminines, jardin zéro déchet...). Un festival autour des thématiques « zéro déchet, zéro gaspillage, prévention des déchets » sera le temps fort de l'année et rassemblera les acteurs déjà engagés sur le territoire et permettra d'informer les usagers sur les alternatives de la prévention des déchets et de favoriser le passage à l'action.

OBJECTIFS QUALITATIFS :

- Favoriser le passage à l'action
- Promotion des actions engagées sur le territoire
- Sensibiliser et informer les habitants des alternatives au tout jetable
- Mettre en relation des habitants et/ou des professionnels sur un même thème

OBJECTIFS QUANTITATIFS :

- Organisation d'un festival tous les 2 ans
- Organisation d'un atelier d'échanges de bonnes pratiques par trimestre soit 4 par an

TRANSVERSALITE ET EFFETS INDIRECTS DE L'ACTION:

Changement de comportement en matière de consommation responsable et de prévention des déchets.



Accompagner le changement de comportement et promotion de l'économie circulaire auprès des habitants

DESCRIPTION DES PARTENARIATS

- Coordination du festival avec une association locale
- Mise à disposition de salles pour les ateliers de bonnes pratiques

RELAIS DE COMMUNICATION

Communauté d'Agglomération, Communes, Partenaires

PLANNING DE L'ACTION

- **2022** : animation de 4 ateliers d'échanges (minimum) et organisation d'un festival
- **2023** : animation de 4 ateliers d'échanges (minimum)
- **2024** : animation de 4 ateliers d'échanges (minimum) et organisation d'un festival
- **2025** : animation de 4 ateliers d'échanges (minimum)
- **2026** : animation de 4 ateliers d'échanges (minimum) et organisation d'un festival

LES INDICATEURS DE L'ACTION

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coûts de fonctionnement :						
Objectifs	-	En fonction des projets				
Réalisé	-					
Coûts d'investissement :						
Objectifs	-	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Réalisé	-					
Moyens humains internes en ETP :						
Objectifs	-	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nombre de temps d'échanges organisés						
Objectifs	-	5	4	5	4	5
Réalisé	-					
Indicateur d'activité : nombre de participants aux temps d'échanges						
Objectifs	-					
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en tonnes*						
Objectifs	-					
Réalisé	-					
Indicateur d'impact : quantité de déchets évités cumulé en kg pour un habitant						
Objectifs	-					
Réalisé	-					